

TOME 148-II

ANNÉE 1990

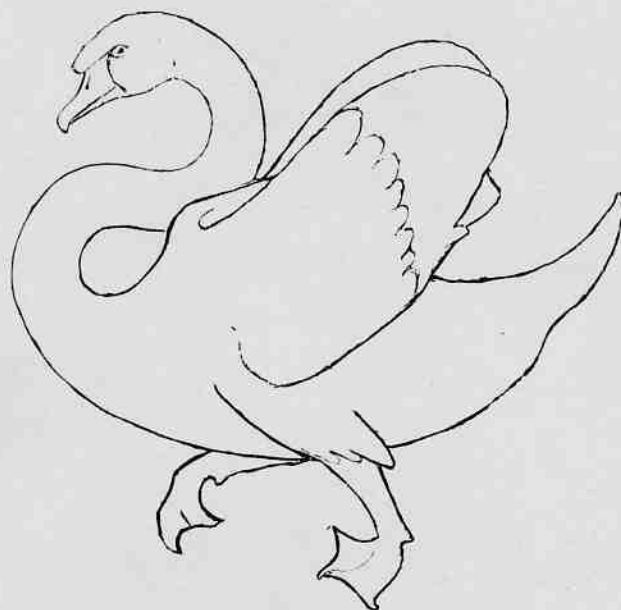
BULLETIN MONUMENTAL

DIRIGÉ PAR

FRANCIS SALET

ALAIN ERLANDE-BRANDENBURG

REVUE TRIMESTRIELLE PUBLIÉE AVEC LE CONCOURS
DU CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE



SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

MUSÉE DES MONUMENTS FRANÇAIS

PALAIS DE CHAILLOT

1, PLACE DU TROCADÉRO

PARIS

UNE DOUBLE RÉVOLUTION A LA ROCHELLE LA TOUR SAINT-NICOLAS

par Jean MESQUI

La tour Saint-Nicolas est bien connue, à la fois des touristes qui visitent l'ancien port de La Rochelle, dont elle constitue l'un des éléments majeurs, et des archéologues, en tant que tour d'entrée d'un port, sorte de porte d'eau au caractère altier, à peine entamé par l'âge. Et pourtant cette tour Saint-Nicolas n'a jamais encore fait l'objet d'une notice archéologique, ce qui peut étonner dès lors qu'on l'analyse même sommairement (1). Récemment néanmoins, un jeune archéologue régional, Daniel Chevraux, a consacré à cette tour un mémoire de maîtrise; qu'il me soit permis de rendre ici hommage à son initiative, tragiquement interrompue par un accident mortel (2).

Une étude définitive de cette fortification hors du commun dépasse largement l'objectif du présent article, d'autant que la matière historique manque de façon singulière, offrant ainsi un contrepoint aux interrogations purement archéologiques (3). Cependant, ce monument révèle tant d'éléments nouveaux dans le domaine de l'architecture militaire et civile de la fin du XIV^e siècle qu'une première analyse s'impose, faisant apparaître ces éléments nouveaux, et formulant les questions que ceux-ci ne manquent pas de poser par rapport à la vision traditionnelle (4).

La porte d'entrée du port de La Rochelle.

Quelques mots d'histoire urbaine.

La tour Saint-Nicolas se dresse sur la rive sud de la passe d'entrée au port de La Rochelle. Bâtie à même le fond vaseux de la passe, elle avait pour double fonction de défendre celle-ci, et de servir de point d'attache à la chaîne tendue au travers de la passe pour en interdire l'accès, formant ainsi un arrêt entre les deux branches de l'enceinte urbaine se refermant ici. Cette chaîne était manœuvrée depuis la rive nord de la passe, où se trouvaient les treuils de relevage (fig. 3, 4, 5) (5).

Aujourd'hui superbement isolée, elle fut au Moyen Âge l'aboutissement d'un processus de colonisation urbaine. La ville primitive et son château s'étaient implantés sur la rive droite d'un petit fleuve côtier marécageux. Dès le début du XIII^e siècle, la réussite du port entraînait le développement de la ville en dehors de ses limites primitives, et en particulier au sud vers la rive gauche (fig. 1). La construction d'un pont dans les années 1200 pour relier les deux rives, grâce au recours à des aumônes et dons, est resté fameux dans les annales de l'histoire des ponts, d'autant que le promoteur en fut un ecclésiastique, Isembert écolâtre de l'église de Saintes, et que par surcroît le roi Jean d'Angleterre recommanda fortement Isembert aux édiles londoniens placés devant le problème de construction du pont sur la Tamise (6).

Dès lors, le développement au sud du fleuve, le faubourg Saint-Nicolas, n'allait cesser de s'affirmer (7). Ainsi apparaît une porte à ce faubourg, prouvant que la ville se préoccupait de l'enclorre. Ce faubourg resta cependant contenu en une étroite bande de terrain, s'étendant autour d'un axe qui était la rue conduisant du pont à la porte Saint-Nicolas, dédaignant la rive gauche du port, dite la «Petite Rive». Les historiens ont restitué au moins deux tracés pour les enceintes du faubourg; aucune ne venait mordre sur cette «petite rive» dont on a dit qu'elle était domaine royal.



Cl. Mon. hist.

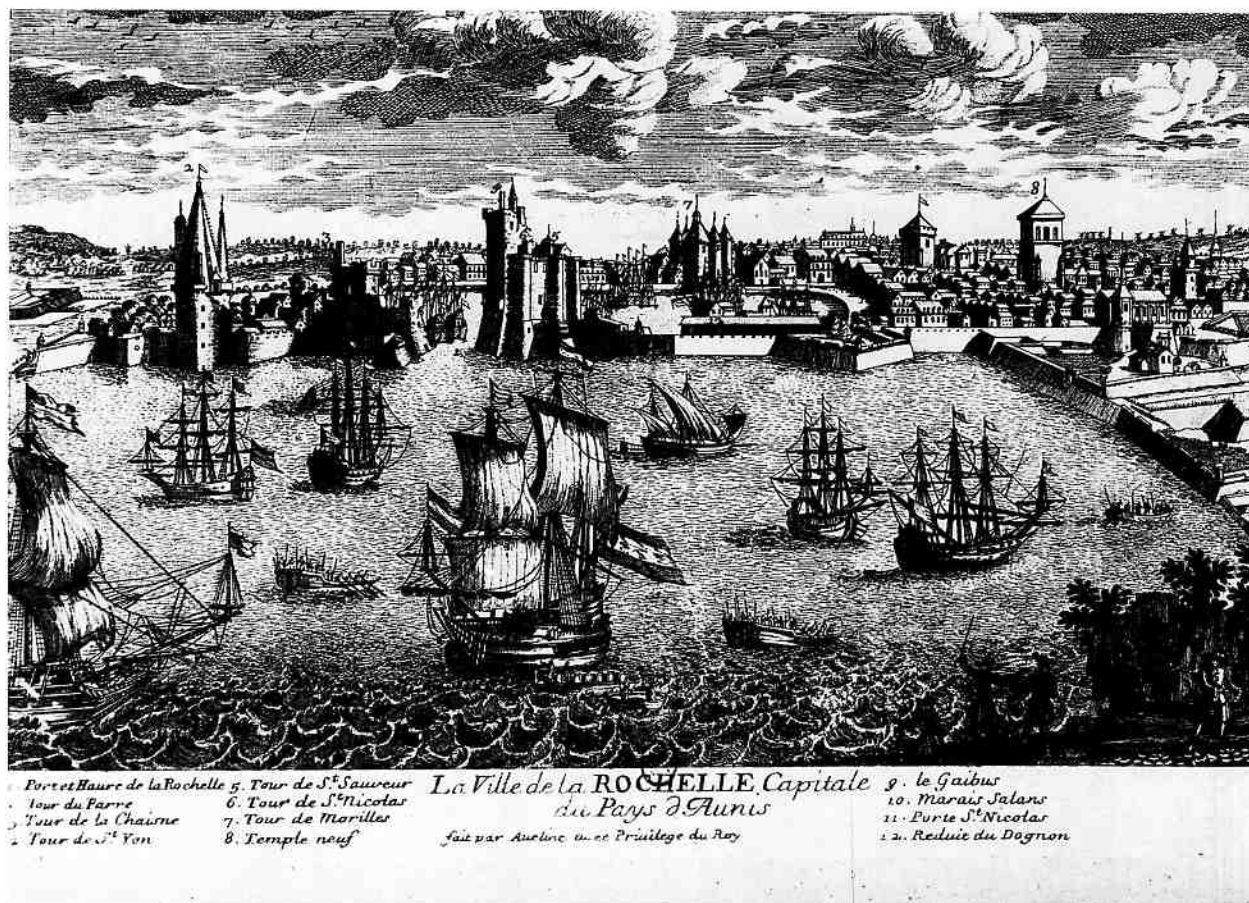
FIG. 1. — PLAN DE LA ROCHELLE EN 1791

La ville est enclose dans son enceinte bastionnée déterminée par l'ingénieur Ferry. On reconnaît bien, au sud du fleuve et du port, la partie la plus récente de la ville, avec le fortin constitué par la tour Saint-Nicolas et son ouvrage à corne. De l'autre côté de la passe, la tour de la Chaîne. A noter également l'emplacement du château primitif, marqué par la grande place rectangulaire qui se trouve à l'ouest.

La clôture définitive et totale de ce faubourg vers la mer, se refermant vers le nord sur la passe d'entrée, n'intervint apparemment pas avant le dernier quart du XIV^e siècle, voire avant le XV^e siècle. La plupart des analystes affirment que la partie d'enceinte regardant la mer, de la porte Saint-Nicolas à la tour du même nom, fut mise en chantier après le retour de la ville dans la souveraineté du roi français, soit après 1372. Il reste que, dès lors que l'on analyse attentivement les quelques sources authentiques, rien ne prouve que le « mur neuf » désigné dans les années 1373-1376 ait été celui reliant la porte Saint-Nicolas à la tour du même nom, formant front de mer (8). Claude Masse, dans son *Histoire abrégée*, vient entretenir le doute : il situe la construction du mur reliant la porte Saint-Nicolas à la tour Saint-Nicolas à la date de 1490, renvoyant les constructions de 1373-1376 à une enceinte intérieure évitant la Petite Rive; on verra que l'analyse archéologique ne saurait exclure cette hypothèse. Si les datations de Masse sont quelque peu sujettes à caution, l'ingénieur avait parfaitement reconnu l'évidente solution de continuité qui existait dans le tissu urbain entre le faubourg Saint-Nicolas, et le secteur dit de la Petite Rive, sorte de grève qui jamais ne reçut la moindre implantation urbaine (fig. 2) (9).

Les documents historiques.

Comment se situait, dans ces entreprises de fortification, la tour que l'on nomme aujourd'hui tour Saint-Nicolas? A vrai dire, l'affaire est plutôt embrouillée, tant les compilateurs de l'histoire rochelaise ont écrit à ce sujet, analysant parfois avec quelque désinvolture les textes.



Cl. Mon. hist.

FIG. 2. — VUE DU PORT PAR AVELINE AU XVII^e SIÈCLE

De gauche à droite : la tour de la Lanterne, la tour de la Chaîne, dans l'ombre, la tour Saint-Nicolas, le bastion du Gabut, et les ouvrages du Taddon encadrant la porte Saint-Nicolas

Il est un premier point qu'il faut noter avec force : de toutes les compilations historiques il ressort une lacune totale d'informations directes concernant une tour portant le nom de tour Saint-Nicolas. Il semble que les compilateurs n'aient trouvé dans les papiers qu'ils consultaient aucune référence précise à une tour de ce nom. Trois solutions alors : soit les sources originales avaient disparu, soit elles n'avaient pas été trouvées par les historiens, soit encore la tour Saint-Nicolas portait à l'origine un nom différent.

Beaucoup d'analystes ont admis la troisième hypothèse, qui n'est pas invraisemblable du fait du contexte particulier de cette tour. Servant de point d'accroche à la chaîne tendue en travers de la passe, il n'eût, en effet, pas été invraisemblable que la tour Saint-Nicolas reçoive le nom de la tour de la Chaîne.

Or les historiens ont exhibé depuis longtemps le premier acte qui prouve en 1345 l'existence d'une chaîne, et mieux encore d'une « tour neuve de la Chaîne » (10). D'autres sources, quelque peu contradictoires sur le plan de la datation, confirment cette mise en chantier d'une tour bordant la passe dans les années 1350, sans que l'on sache de prime abord où elle se situait (11). Un indice est néanmoins fourni par le manuscrit de l'*Hôtel de Ville de La Rochelle*, qui cite à la date de 1353 la construction des murs du Perrot depuis la tour de la Chaîne jusqu'à une maison bourgeoise; assertion reprise par Barbot (12). Le Perrot étant un quartier situé en rive droite, on pourrait admettre dès lors que cette activité de construction touchait la clôture de ce faubourg, situé hors du périmètre urbain primitif. En 1359, un contrat notarié mentionne le pouvoir du maire et des échevins en ce qui concerne la nomination du garde la tour de la Chaîne (13). On pourrait admettre, si l'on suit les analystes, que les mentions relatives aux années 1353-1359 concernaient une tour située en rive droite.

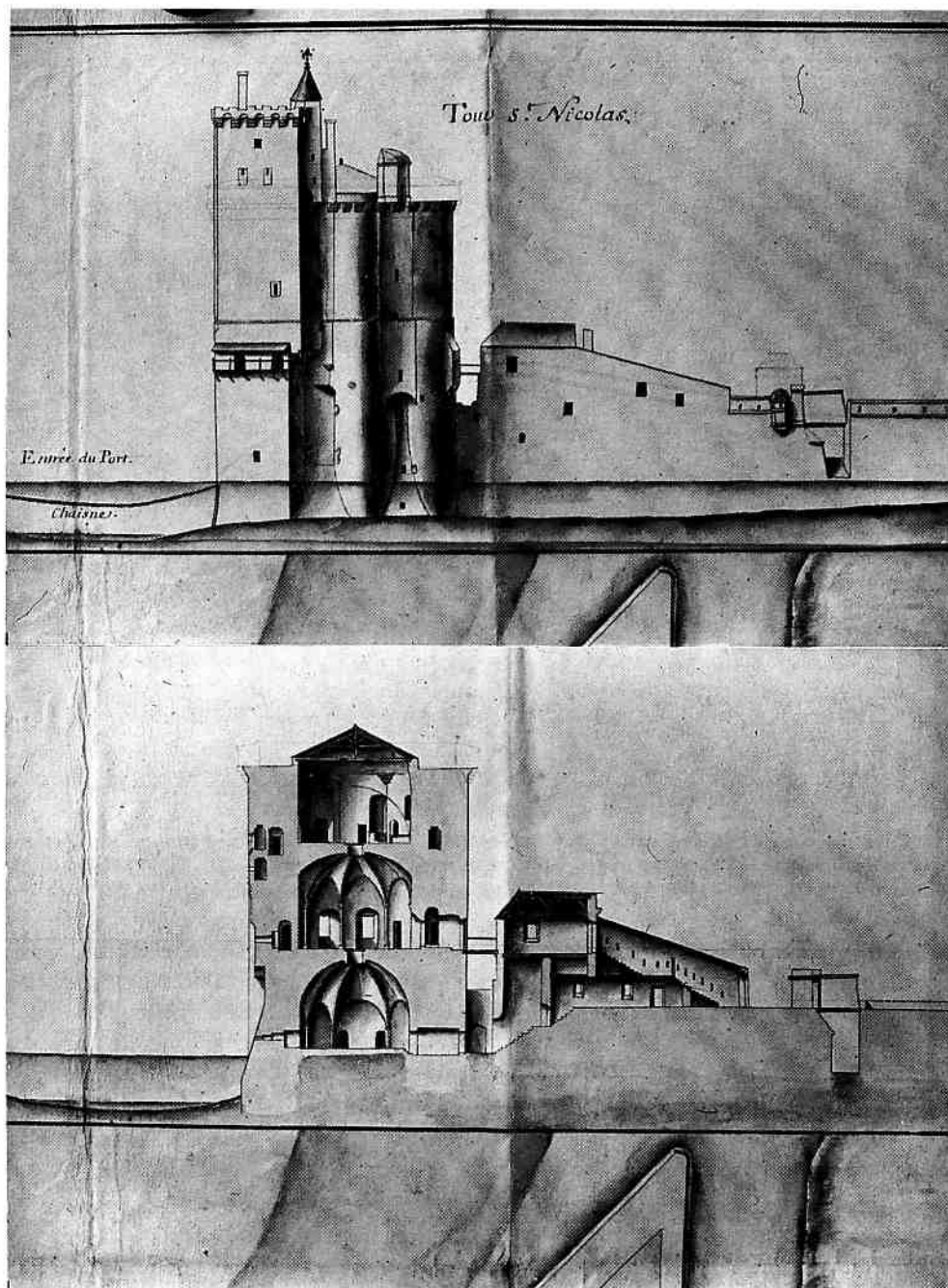
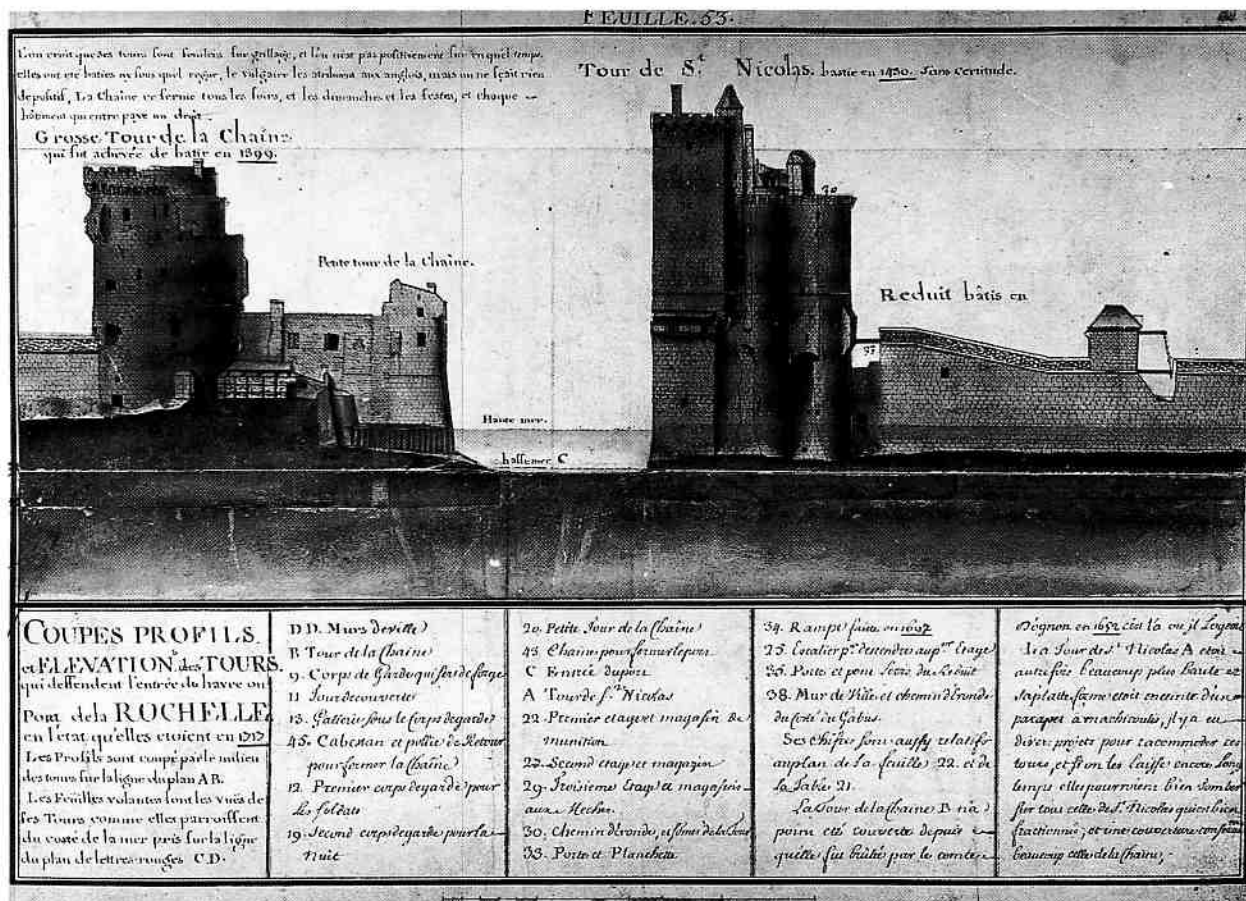


FIG. 3. — ÉLÉVATION ET COUPE DE L'ENTRÉE DU PORT DE LA ROCHELLE
SIGNÉS FERRY EN 1697 (DESSINÉS PAR CL. MASSE)

Noter les modalités d'accès à la tour Saint-Nicolas, que l'on comparera aux dessins des figures 4, 5



Cl. Mon. hist.

FIG. 4. — ÉLEVATION DE L'ENTRÉE DU PORT DE LA ROCHELLE PAR CL. MASSE EN 1711, DANS SON ALBUM

Avec un parfait ensemble, tous s'accordent pour affirmer ensuite qu'entre 1382 et 1390 fut élevée une «Grosse tour de la Chaîne». Le plus explicite est l'érudit Conain, qui déclare que «comme la grosse tour de la Chaîne vers le Perrot estoit en ruine, on la fit recéper dès les fondemens, et elle fut commencée à bastir de pierres de taille, ce qui fut continué les années suivantes». Le manuscrit de 1468 dit *Livre de la Patene (ou Poterne)*, dû au maire Jean Mérichon, prétend quant à lui que «fut accomplye la tour neuve de la Chaisne en icelluy an 1390» (14). L'assertion de Conain tendrait, prise au pied de la lettre, à penser qu'il s'agissait d'une tour située en rive droite, donc pas la tour Saint-Nicolas : on a vu que le Perrot se situait, en effet, sur la rive droite du port. Amos Barbot, qui déclare qu'en 1390 «fut entièrement parachevée la tour neuve de la Chaisne, qui est la grosse tour et première estant en la muraille de la Chaisne», semble le confirmer (15). Mais, l'aura-t-on remarqué, Barbot, puis Conain, ne faisaient vraisemblablement que reprendre les assertions du maire Mérichon qui écrivait en 1468, en les interprétant topographiquement. Quelle valeur peut-on, dès lors, leur attribuer ?

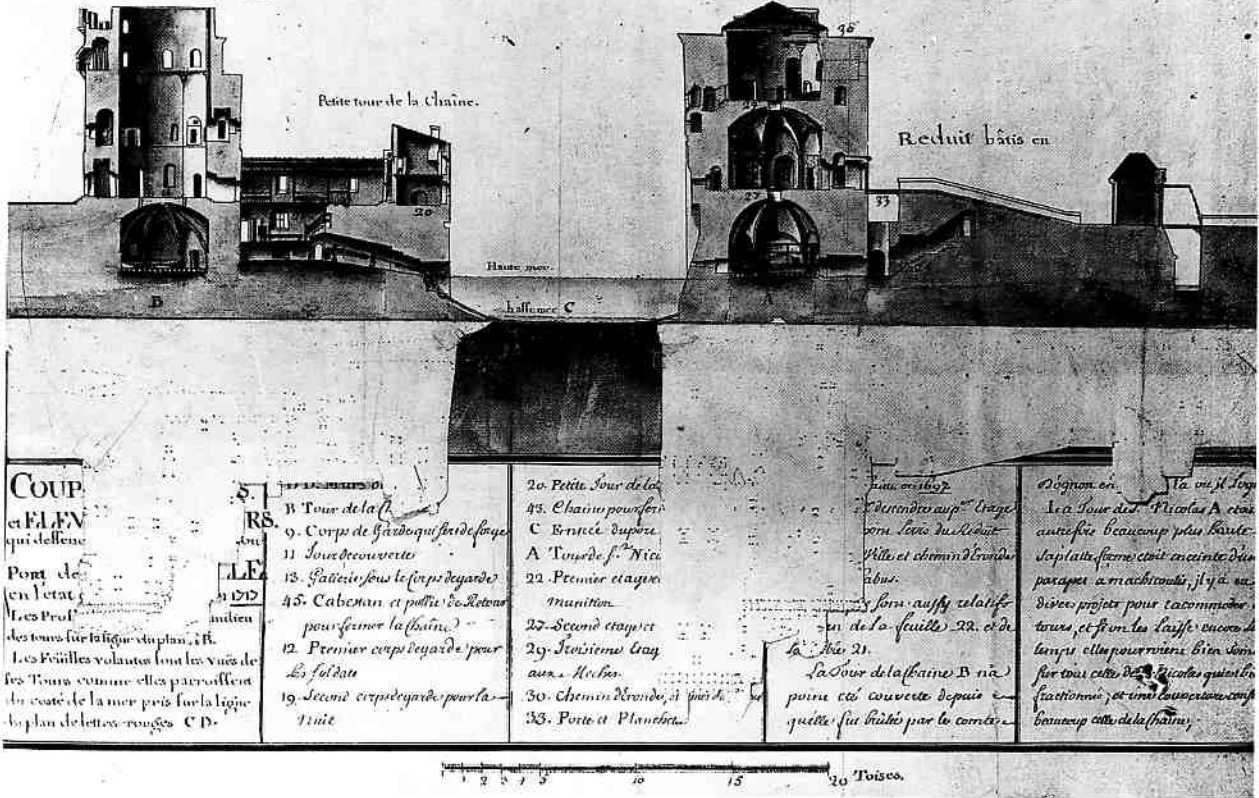
Si l'on s'en tient à l'intitulé brut des tours et aux interprétations successives, il semblerait donc qu'une tour dite de la Chaîne, construite à neuf en 1345, fut reconstruite entre 1382 et 1390. J.-B.-E. Jourdan trouvant que deux constructions à quarante ans d'intervalle ne se justifiaient pas pour une seule et même tour, prit donc pour hypothèse que la «tour neuve de la Chaîne» de 1345 était la tour Saint-Nicolas, profitant du fait que le texte de 1345 ne la localise pas certainement. Mais l'argumentation n'a guère de force ; il est, au contraire, tout à fait

F. FEUILLE. 53.

En un seul par ses tours, son bastion, son gril, et son côté par politesse, on en quel temps, elle ont été bâties, on ne peut sçavoir, le vulgaire les attribue aux Anglois, mais on ne sçait rien de positif, la chaîne se ferme tous les jours, et les dimanches et les fêtes, et chaque semaine par une porte ou abais.

Tour de S^t Nicolas. bâtie en 1750. Sans certitude.

Grosse Tour de la Chaîne qui fut achevée de bâtir en 1399.



Cl. Mon. hist.

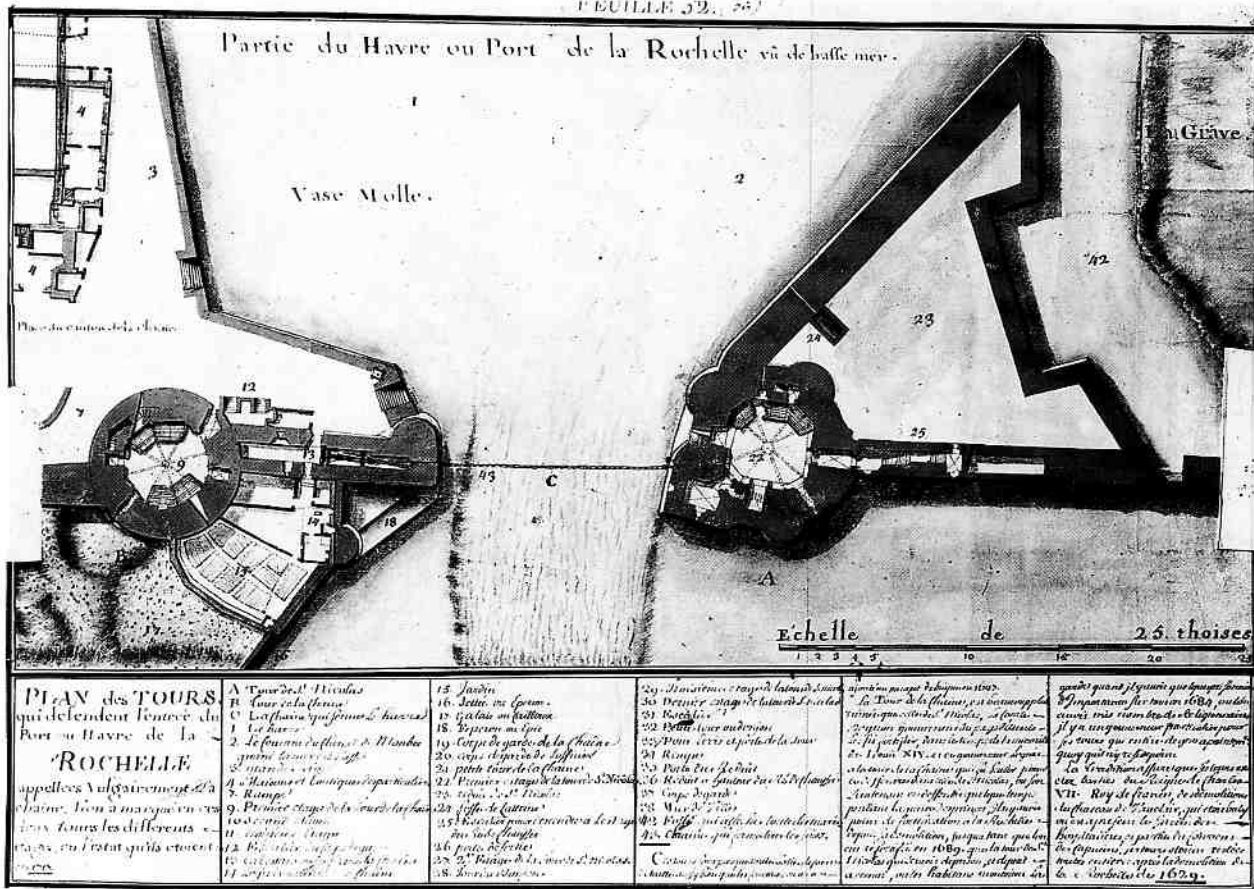
FIG. 5. — COUPE DE L'ENTRÉE DU PORT DE LA ROCHELLE PAR CL. MASSE EN 1711, DANS SON ALBUM

plausible que la tour construite dans les années 1340 n'ait pas résisté à l'assaut de la mer, combiné avec la mauvaise qualité des fondations. La base de la tour Saint-Nicolas prouve, comme on va le voir, que les constructeurs devaient se mesurer de ce point de vue avec de sérieux aléas.

Les deux tours de la Chaîne.

Mais, de toute façon, doit-on attribuer à la même tour les mentions des années 1350 et celles des années 1382-1390? A vrai dire, le doute reste permis. En effet, les relevés successifs de l'ingénieur Claude Masse figurent nettement, en rive droite, deux tours distinctes reliées par une courtine double encadrant un passage (fig. 3-9). La plus importante, dénommée en 1711 «grosse tour de la Chaîne», porte ce nom aujourd'hui encore, et elle est conservée; il est possible que l'on puisse l'identifier à la «grosse tour de la Chaîne» évoquée par Conain, bâtie entre 1382 et 1390 (16).

L'autre était la véritable tour de la Chaîne puisqu'elle comportait un appendice abritant les treuils de celle-ci. Cette seconde tourelle est appelée dans les relevés de Masse «petite tour de la Chaîne»; elle a été détruite dans les années 1820 et remplacée par un bastion (17). Il s'agissait, en fait, d'un massif rectangulaire de maçonnerie, doté vers le port d'un renflement semi-circulaire; au-dessus d'un premier niveau entièrement plein, si ce n'est l'emplacement des treuils, la tourelle semi-circulaire s'élevait de deux niveaux de corps de garde.



Cl. Mon. hist.

FIG. 6. — PLAN DE L'ENTRÉE DU PORT DE LA ROCHELLE, AU NIVEAU 0 DE LA TOUR SAINT-NICOLAS, PAR CL. MASSE EN 1711, DANS SON ALBUM

Ces deux tours, pour autant que l'on puisse en juger par les relevés de Masse, ne semblent pas avoir été bâties à la même époque, de même que la courtine-passage qui les raccordait. Ainsi devient-il quasiment impossible de démêler, dans les sources éparses du Moyen Âge retraduites par les historiens compilateurs, entre celles qui évoquaient les deux tours de rive droite, et celles qui évoquaient au contraire une tour en rive gauche et une tour en rive droite.

Ainsi, en 1384, le corps de ville décide que chaque année le maire choisirait un garde pour le gouvernement de chacune des tours de la chaîne (or, entre 1382 et 1390, on a vu qu'une tour de la Chaîne était en cours d'édification; comment pouvait-on déjà lui affecter une capitaine?); en 1394, une autre délibération prévoit un budget pour l'ameublement de chacune des tours de la Chaîne. Selon Jourdan, une délibération du 13 avril 1398 force les capitaines des tours de Saint-Nicolas et de la Chaîne à habiter les tours avec leur famille (18).

Aussi faut-il, en définitive, rester extrêmement prudent quant à l'assimilation de la tour Saint-Nicolas avec l'une des «tours de la Chaîne» mentionnées par les textes retranscrits par nos devanciers. En aucune façon on n'exclura qu'une telle mention ait pu désigner la tour Saint-Nicolas, et, bien au contraire, il est probable que certaines mentions la visaient; mais, à l'inverse, on ne peut jamais affirmer que ç'ait été justement la tour Saint-Nicolas qu'ait désigné une mention. Mieux vaut en définitive, pour essayer d'avoir une idée claire de la datation, s'en rapporter à d'autres critères, fournis tout particulièrement par l'examen archéologique.

En tout état de cause, pour en revenir au point de départ des raisonnements des historiens de La Rochelle, l'argumentation traditionnelle qui voudrait qu'en face de la tour de la Chaîne ait existé, dès le départ, une autre tour, n'a finalement guère de sens. Rien n'aurait empêché, en effet, que l'extrémité de la Chaîne ait été contenue par un simple plot maçonné.

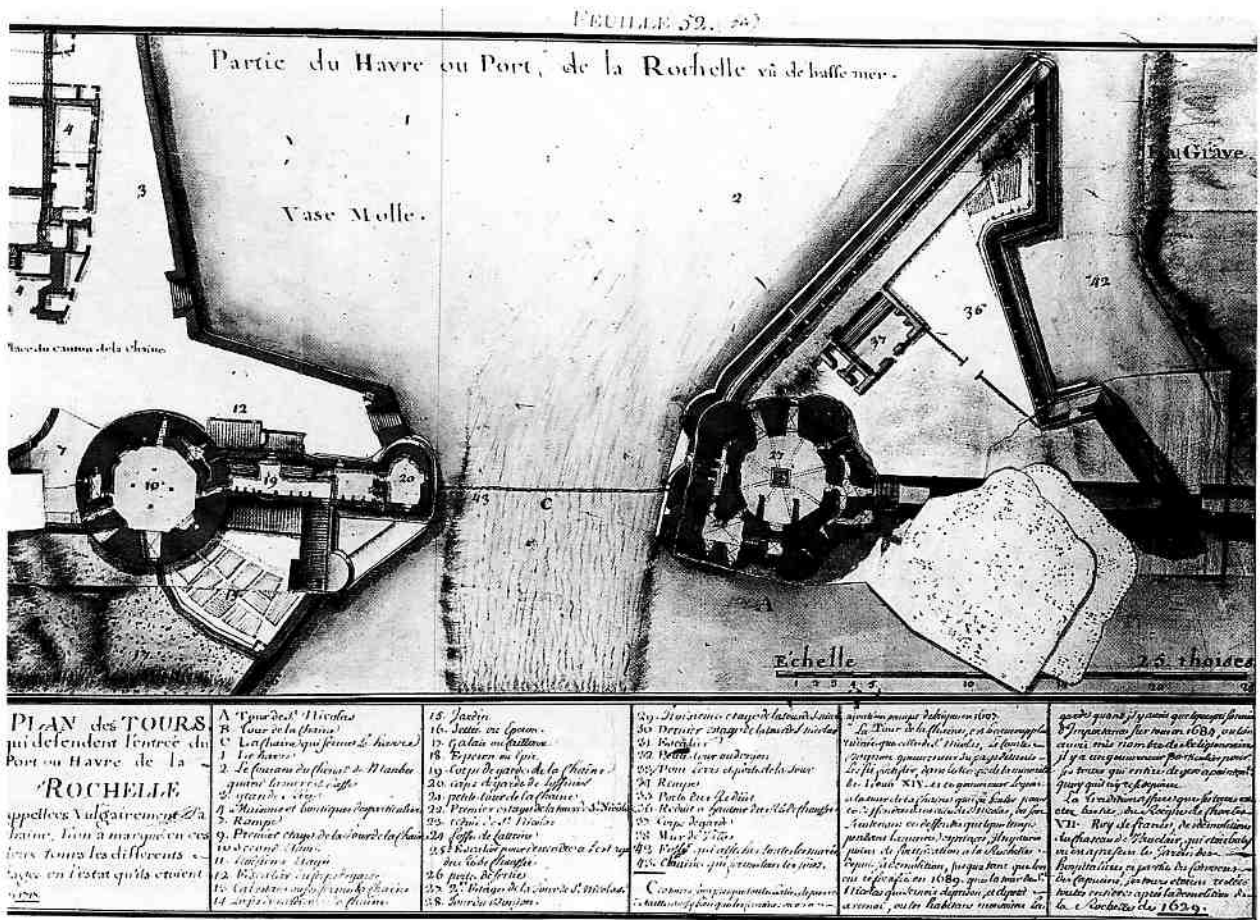


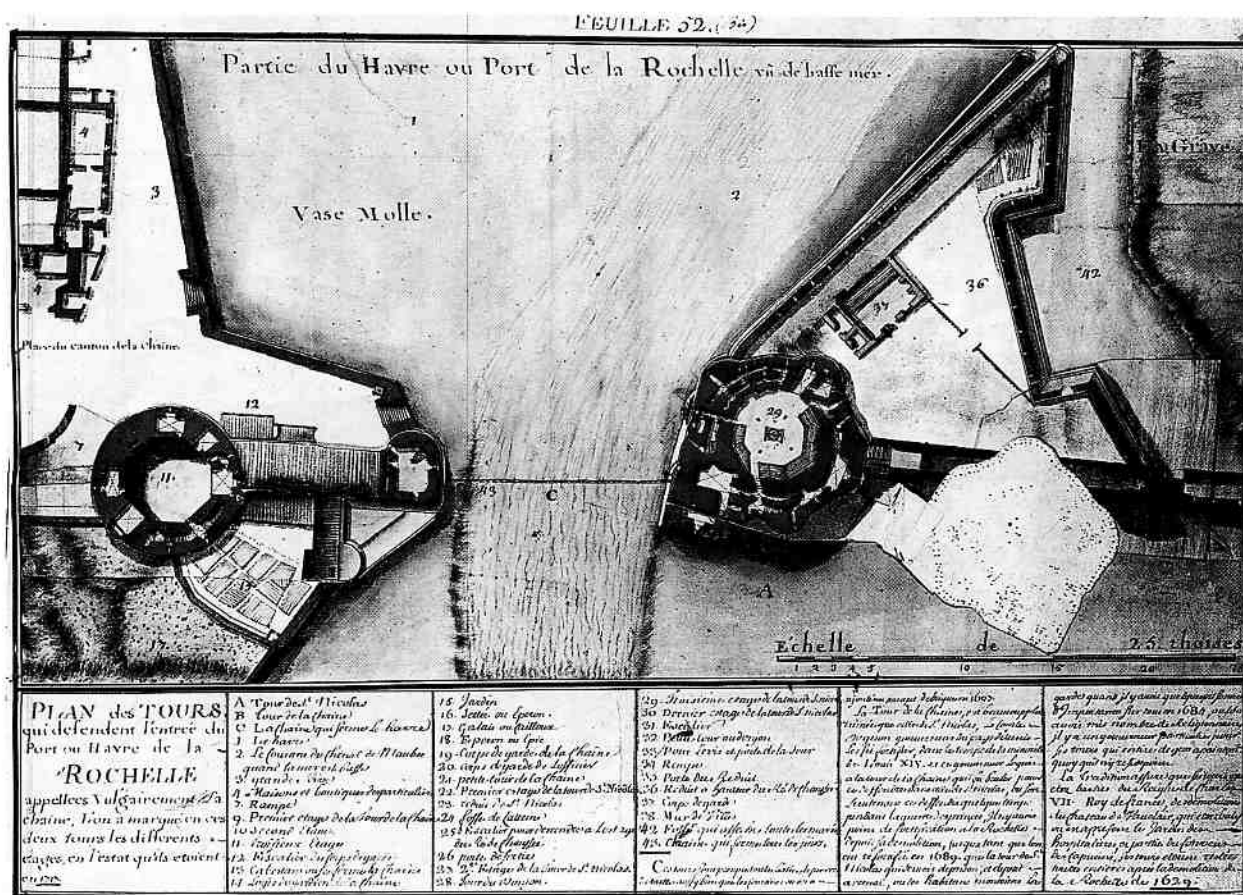
FIG. 7. — PLAN DE L'ENTRÉE DU PORT DE LA ROCHELLE, AU NIVEAU I DE LA TOUR SAINT-NICOLAS, PAR CL. MASSE EN 1711, DANS SON ALBUM

Cl. Mon. hist.

Le rôle de la tour.

Le majestueux édifice bâti par les Rochelais outrepassa largement les deux fonctions utilitaires citées plus haut, celle de défendre la passe et d'accueillir la chaîne : en effet, la tour apparaît, dès la vision externe, comme un véritable donjon urbain, tant par ses dimensions que par son architecture. Les Rochelais, en construisant la tour Saint-Nicolas, cherchèrent visiblement à affirmer puissance et richesse au travers d'un monument qui se voulait l'égal de donjons seigneuriaux. Mais ils ne limitèrent pas leur ambition à cette troisième fonction. En effet, l'analyse du monument permet de constater qu'au sommet de la tour fut prévu, en cours de chantier, un arc enjambant la passe du port, destiné vraisemblablement à rejoindre une tour symétrique dont on peut penser qu'elle ne vit jamais le jour.

Le premier à avoir reconnu cette fonction est l'architecte Juste Lisch, qui sut lire les restes de l'arc en relevant la tour. Ses restitutions, datées de 1864, sont tout à fait remarquables, et sont heureusement conservées aux Archives de la Caisse nationale des Monuments historiques. On peut, à la lecture des lignes que J.-B.-E. Jourdan y a consacrées, suivre la quête de cet architecte, qui se plaçait délibérément dans la lignée « restitutionnelle » de Viollet-le-Duc, pour prouver que l'arc fut, non seulement prévu, mais aussi mis en œuvre. L'architecte se livra à un superbe projet de restitution, dont les lavis sont conservés dans les Archives des Monuments historiques, et qui lui valut d'être exposé au Salon des Artistes français et d'y décrocher un prix (fig. 10). On y voit un arc plein cintre bandé entre la tour Saint-Nicolas et une tour symétrique aussi haute qu'elle, surplombant la passe.



Cl. Mon. hist.

FIG. 8. — PLAN DE L'ENTRÉE DU PORT DE LA ROCHELLE, AU NIVEAU 2 DE LA TOUR SAINT-NICOLAS, PAR CL. MASSE EN 1711, DANS SON ALBUM

Dans le climat d'excitation que provoqua cette découverte dans le monde de l'érudition locale, un secrétaire de mairie trouva, dans un obscur dossier, une non moins obscure copie, datée de 1725, décrivant les deux «forts» commandant la passe (tour Saint-Nicolas et tour de la Chaîne), et affirmant que le «passage des vaisseaux est sous une arcade qui règne au-dessus pour la communication de l'un à l'autre fort» (19). Mais tout ceci n'avait guère de sens, comme le remarquait Jourdan : les relevés de l'ingénieur Masse, de 1697 à 1711, suffisent à se convaincre qu'en 1725, un passage au-dessus de l'entrée du port relevait de l'utopie. J.-B.-E. Jourdan, laissait néanmoins la porte ouverte, suggérant que le texte de 1725 ait pu être une copie d'un autre plus ancien. Lui-même remarquait néanmoins avec beaucoup de raison, dans les mêmes lignes, qu'une telle disposition architecturale, si elle avait été mise en œuvre, n'aurait pas manqué d'être notée dans les nombreuses annales manuscrites roche-laises, soucieuses de magnifier la ville.

La naissance de cet arc colossal demeure, mais les assises supérieures à cette naissance provient sans le moindre doute que la mise en œuvre du parti envisagé avorta peu après le début de sa matérialisation ; l'analyse interne de l'architecture confirmera cette impression externe.

Mais il n'en reste pas moins qu'il y avait dans le programme architectural de base, la volonté de créer une véritable *porte de port* copiant les portes urbaines, avec un arc coiffant le passage et reliant les deux tours l'encadrant ; les dimensions en auraient été colossales, compte tenu du gabarit qu'il aurait fallu libérer en hauteur pour les mâts des navires...

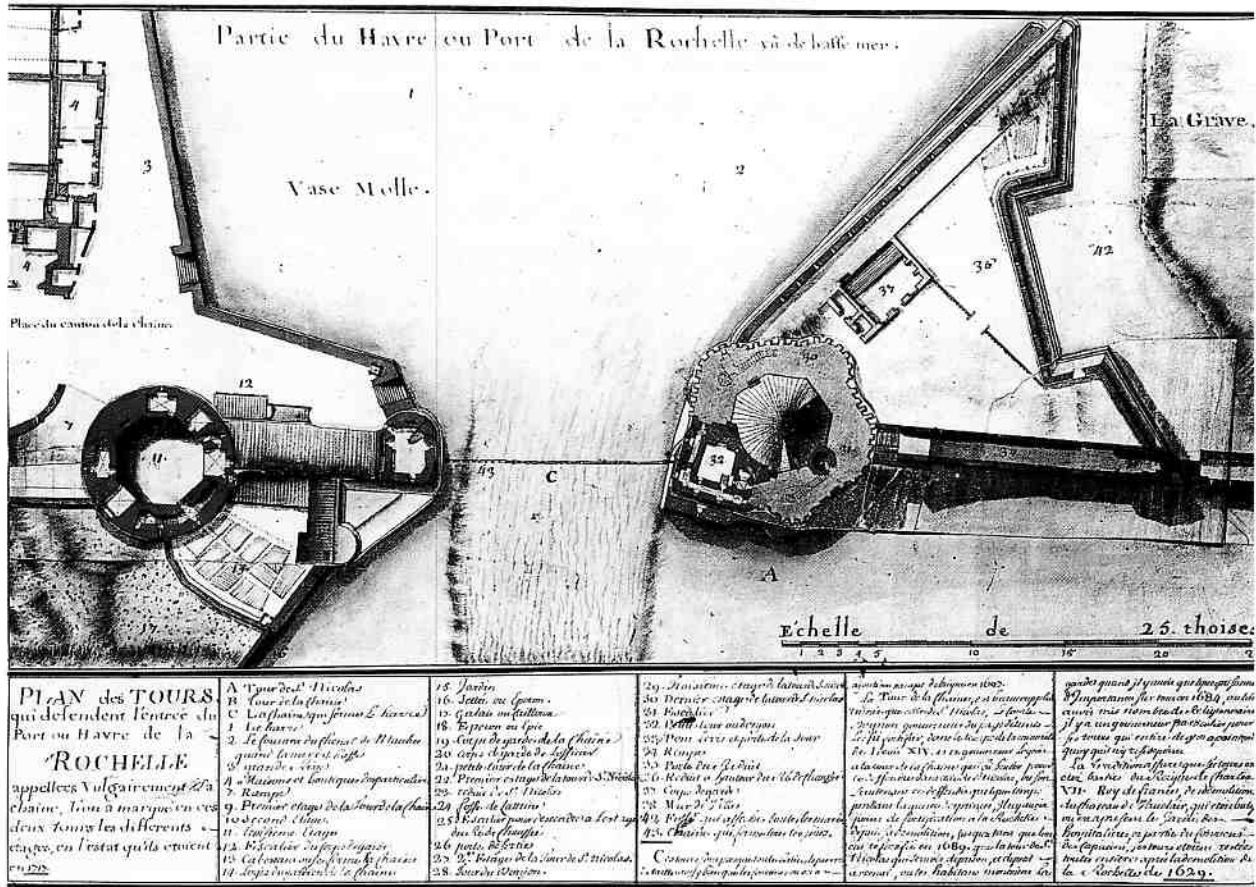


FIG. 9. — PLAN DE L'ENTRÉE DU PORT DE LA ROCHELLE, AU NIVEAU 3 DE LA TOUR SAINT-NICOLAS, PAR CL. MASSE, DANS SON ALBUM

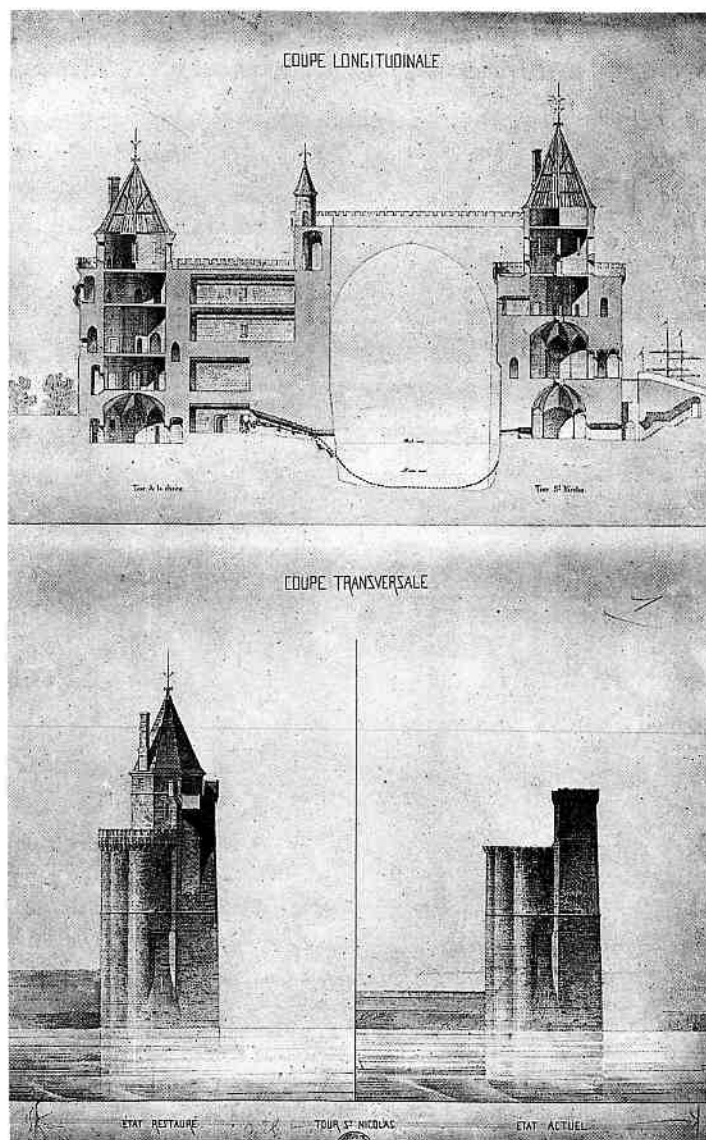
Cl. Mon. hist.

Plus encore, le saint sous l'invocation duquel fut mise la tour, saint Nicolas, était traditionnellement le patron des marinières, et le saint le plus souvent choisi pour les chapelles bâties sur le pont. Outre la fonction de porte, la tour avec son arche avait à jouer un rôle de pont au-dessus de la passe. Curieusement, ce rôle de pont fut réimaginé par Vauban, lorsqu'il critiqua en 1685 le projet de création d'une citadelle de Ferry basée sur les deux tours encadrant le port : Vauban proposait de remplacer la chaîne de fer par une passerelle mobile constituée d'éléments de sapins armés de fer couverts de planches « pour pouvoir servir de pont quand on voudra aussi bien que de chaîne » ; mais l'ingénieur était plus réaliste, n'allant pas jusqu'à imaginer un passage aérien... (20).

Les restructurations postérieures.

Si l'on sait peu de choses sur l'origine de la tour, au moins les événements qui la marquèrent par la suite nous sont un peu mieux connus, mais les archives sont désespérément muettes avant le fameux siège de 1628 où la ville fut réduite en l'obéissance du roi.

En fait, s'il est certain que la tour joua un rôle dans la défense urbaine lors du siège de 1628 (elle était tenue par trois gardes en armes, comme la tour de la Chaîne et la tour de la Lanterne), un rôle de premier plan ne lui est plus conféré que durant les troubles de la Fronde. Louis Foucault de Saint-Germain, comte du Daugnon, qui tenait des Frondeurs, tenta de ménager une petite citadelle à partir des deux tours de Saint-Nicolas et de la Chaîne. Ce gouverneur d'Aunis auto-intronisé fit édifier à l'intérieur même de la ville une fortification basée sur la tour Saint-Nicolas, s'appuyant sur la courtine urbaine regardant le port (fig. 6). Le *Mercure de France* rapportait en 1651 que le comte fit édifier un bastion à corne et deux demi-bastions, ce bastion de la tour Saint-Nicolas ayant



Cl. Mon. hist.

FIG. 10. — RESTITUTION DU DISPOSITIF D'ENTRÉE
AVEC LA GRANDE VOÛTE
SUR LA PASSE PAR L'ARCHITECTE JUSTE LISCH

été séparé par un fossé de 40 pieds de large et 20 pieds de profondeur du corps de place ; Masse précise par ailleurs que Daugnon entama cet ouvrage en 1648 (21). Il fit également découronner les tours de leurs parapets pour pouvoir tirer du canon.

On reviendra plus loin sur ce retranchement dont les plans de Masse nous ont conservé le souvenir. Quoi qu'il en soit, les projets des Frondeurs firent long feu ; lors du siège mené en 1651 par Estissac, les Frondeurs firent sauter la tour de la Chaîne qu'ils ne pouvaient plus tenir, alors que les canonnades ruinaient l'étage supérieur de la tour Saint-Nicolas. Désormais, les deux tours furent définitivement intégrées au domaine militaire, leurs destinées étant régies par les ingénieurs du Génie. De multiples projets furent établis à compter des années 1685 pour remettre La Rochelle en état de défense.

Un premier projet fut mis au point par l'ingénieur Ferry en 1685 ; si l'on en croit les critiques de Vauban, il concernait essentiellement les deux tours principales de la Chaîne et de Saint-Nicolas. En 1689, le maréchal de Lorges relança l'idée suivant laquelle La Rochelle pourrait être le « boulevard général des pays entre Loire et Garonne », et traça en quelques mois une enceinte bastionnée autour de la ville. La fortification dépassait dès lors largement l'entrée du port, concernant l'édification d'une enceinte bastionnée, ainsi que d'une citadelle. On s'amuse à lire, dans les manuscrits de Masse, toute la rancœur qu'il accumula contre Vauban après la mort de Ferry en 1701, l'illustre maréchal empêchant l'achèvement du projet de citadelle de Ferry.



FIG. 11. — L'ENTRÉE DU PORT DE LA ROCHELLE A LA FIN DU SIÈCLE DERNIER (APRÈS RESTAURATION)

De gauche à droite : la tour Saint-Nicolas, et, de l'autre côté de la passe, le bastion construit à la place de la petite tour de la Chaîne, enfin la grosse tour de la Chaîne

Quoi qu'il en soit, Ferry mena, de 1695 à 1698, des travaux de restauration sur le secteur de la tour Saint-Nicolas, et du bastion à corne du Tadon qui protégeait la porte Saint-Nicolas, programme très en retrait par rapport à ses différents projets (22).

Après ces restaurations qui eurent leur importance au niveau des accès à la tour Saint-Nicolas (elle échappa à cette occasion à une transformation en tour à canon dotée d'une plate-forme voûtée), il faut attendre la fin du XIX^e siècle pour voir la tour se transformer à nouveau. Après son classement, elle fit l'objet d'un projet de restauration dû à l'architecte Juste Lisch en 1882; mais ce n'est qu'en 1884 que celui-ci vint à exécution, après que le Ministère de la Guerre eut donné l'autorisation à celui des Beaux-Arts d'intervenir sur la tour laissée à l'abandon depuis plus d'un siècle (23).

Juste Lisch, dans les années 1884-1888, se livra à une restauration externe de la tour, parant au plus pressé pour réparer les fissures qui marquaient l'élévation de la tour, mais lui rendant aussi ses mâchicoulis et son crénelage. La suite de la restauration fut remise à plus tard, le Ministère de la Guerre se refusant à admettre le classement de l'intérieur de la tour; et ce n'est qu'en 1901-1904 que cette restauration interne fut mise en œuvre sous la conduite de l'architecte Ballu, après une convention de mise à disposition par le Ministère de la Guerre. La remise définitive n'intervint qu'en 1905.

Dans les années 1956 furent menés des travaux de consolidation aux fondations; déjà Lisch s'était aperçu que ses restaurations extérieures étaient mises à mal par les mouvements de la tour. Ces mouvements n'avaient pas cessé, occasionnant de nouvelles investigations, et des travaux de reprise en sous-œuvre.

La complexité du programme externe.

Il est bien peu de tours isolées, de « donjons » au sens moderne du terme, qui présentent extérieurement un aspect aussi complexe que celui de la tour Saint-Nicolas. En effet, d'étage en étage, le plan de la tour ne cesse de se modifier par le biais d'encorbellements ou d'arcs tendus entre tourelles. Avant d'analyser ce programme, il faut en premier lieu « éliminer » les effets pervers qu'entraîna, dès les premières années, l'instabilité de la fondation de la tour.

Les conséquences d'une fondation instable.

Il suffit d'examiner l'élévation de la tour pour constater que ses fondations en terrain vaseux, malgré un pilotis dense, n'ont suffi pour assurer sa stabilité, de telle sorte qu'elle s'est progressivement enfoncée vers la berge, dans le sens ouest-est (24). Ce phénomène s'est produit alors même que la tour s'élevait, ce qui obligea les maîtres d'œuvre à tenter de le rattraper progressivement; ils n'y parvinrent totalement que dans les assises supérieures.

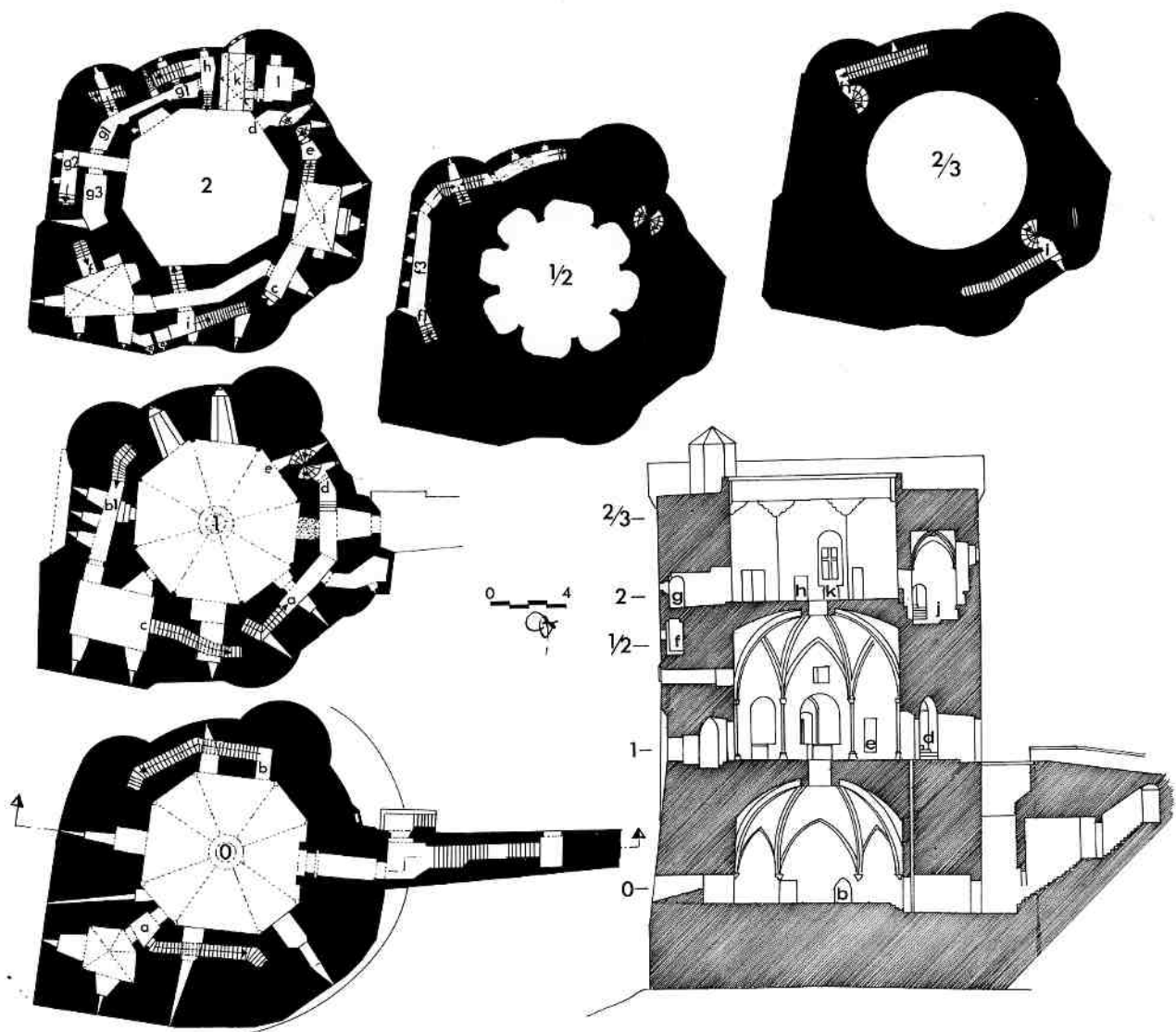


FIG. 12. — PLANS ET COUPE DE LA TOUR SAINT-NICOLAS (ÉTAT ACTUEL). D'APRÈS LES RELEVÉS DE JUSTE LISCH

Ainsi le dévers est-il bien plus marqué au **niveau 0** qu'au **niveau 1**, et il disparaît au **niveau 2**. On matérialise fort bien ce fait en suivant la corniche établie à peu près à mi-hauteur (fig. 13).

Le remède utilisé par les architectes pour contenir l'enfoncement semble avoir été le renforcement des bases de la tour par un glacis doté d'une nouvelle fondation. Les reprises très importantes qui en ont résulté dans les parties basses sont assez nettement identifiables; lors de cette campagne ont été bâtis les talus imposants qui encerclent l'ensemble de la tour, et semblent aujourd'hui faire corps avec elle. Il suffit de regarder la base des deux tourelles du sud pour s'apercevoir que le talus possède ici des assises parfaitement horizontales qui ont été réinsérées, après coup, dans les assises penchées des deux tourelles regardant ce côté. De même, sur la face ouest, le talus présente des signes manifestes de placage avec réinsertion dans le parement primitif (25).

Ce problème constructif peut paraître aujourd'hui l'effet évident de procédés artisanaux ignorants de la mécanique des sols. Il est vrai que le Moyen Âge, voire même l'époque classique, attribuaient à la fondation sur pieux un effet quasi universel, indépendant de la nature du terrain. Ceci explique que l'on ait cherché à fonder la tour Saint-Nicolas sur un pilotis de faible hauteur, qui ne pouvait jouer aucun rôle dans un terrain très compressible. Une solution évoluée à ce genre de problèmes fut employée par François Blondel, lorsqu'il fonda le nouveau pont

de Saintes en 1664 sur un terrain analogue : constatant que la vase était à ce point profonde que les pieux ne pouvaient y jouer leur rôle, le célèbre architecte établit, en définitive, ce que l'on appelle un « radier », sorte de semelle continue seule à même de répartir les contraintes sur le sol de fondation. Puis il fit élever quelques assises de maçonnerie sur cette semelle de bois, afin que le sol tasse sous l'effet du poids de cette maçonnerie; ce n'est qu'après avoir obtenu ce tassement se rapprochant du tassement définitif qu'il bâtit les piles et les voûtes (26).

Il est probable que les architectes du Moyen Âge tirèrent profit de l'incident survenu sur les fondations de la tour Saint-Nicolas; en effet, les ingénieurs du Génie qui firent le projet de reconstruction de la petite tour de la Chaîne en 1816-1820 constatèrent que la grosse tour de la Chaîne, fondée seulement sur un lit de gravier jouant le rôle du radier général de Blondel, avait traversé les temps sans le moindre trouble (27).

Une tour circulaire à éperon et tourelles.

Aussi faut-il certainement faire abstraction de ce talus qui enchaîne la base de la tour pour restituer l'idée primitive de l'architecte. Celle-ci s'affirme de façon fugitive, entre les **niveaux 0** et **1**, alors que s'atténue l'effet du glacis surajouté et que n'existent pas encore les encorbellements des niveaux supérieurs. La base du plan est tout simplement une tour circulaire de 15 mètres de diamètre environ, sur laquelle viennent se greffer cinq flanquements (fig. 12). Le plus remarquable est celui qui regarde la passe du port, c'est-à-dire l'ouest, formant une tourelle en éperon légèrement obtus face aux bateaux entrant dans le port. Cet éperon à deux pans de près de

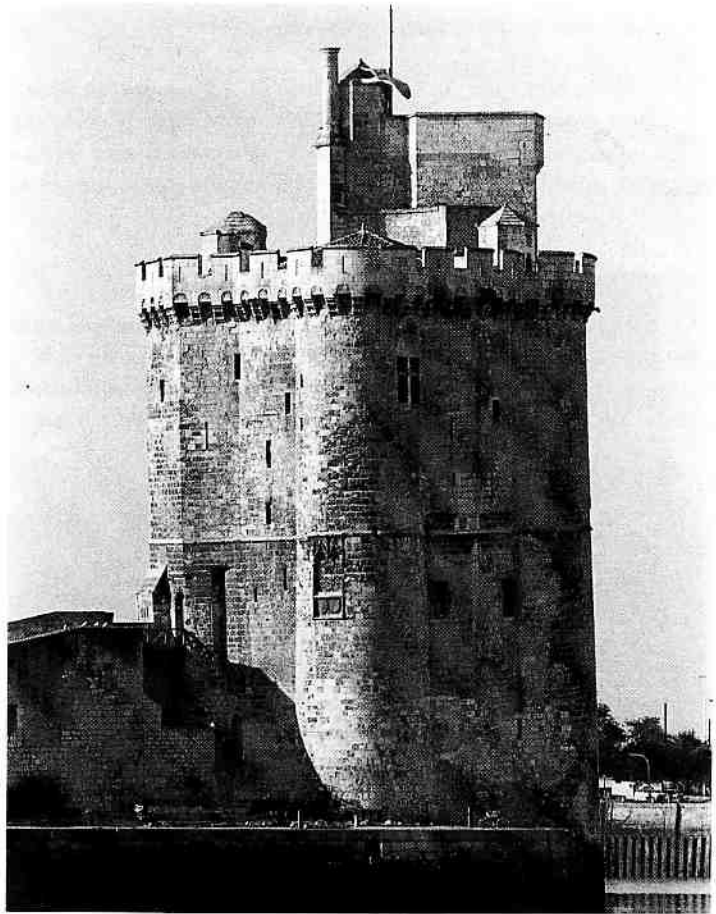


FIG. 13. — VUE ACTUELLE DE LA TOUR SAINT-NICOLAS
DEPUIS LE NORD-EST

Noter le dévers de la tour par rapport à la verticale. Voir également le panneau d'armoiries ménagé face à l'accès, dans le parement de la tourelle



FIG. 14. — VUE ACTUELLE DE LA TOUR SAINT-NICOLAS
DEPUIS LE SUD-OUEST

6 mètres de longueur se raccorde au cylindre de base par une succession de pans droits qui cachent le plan circulaire originel. A noter également qu'à partir du tiers de l'élévation, l'angle de l'éperon est légèrement abattu.

Plus classiques sont trois tourelles circulaires de 5 mètres de diamètre environ, qui flanquent le cylindre de base au sud, au nord et à l'est (fig. 11). Reste enfin le massif du sud-est, trapèze dimensionné en largeur pour accueillir, comme on le verra, la chapelle au-dessus de la porte d'accès; ce trapèze se termine vers le sud par un quart de tourelle circulaire (fig. 22). Au niveau où se lit le programme originel, le plan de cette tourelle est plus complexe encore : en effet, elle se décroche de la tour principale par une série de pans coupés dont le trapèze sommital sera l'enveloppe après plusieurs encorbellements.

Ainsi le programme externe s'affirme-t-il, dès l'abord, comme l'un des plus complexes en matière de tours maîtresses pratiquées en architecture militaire médiévale. Le concept primitif de la tour circulaire s'y enrichit d'ajouts peu communs : le flanquement par des tourelles circulaires n'est déjà pas si fréquent pour une tour cylindrique, mais lorsque l'on y ajoute l'éperon obtus, et que l'on prévoit par surcroît une tourelle trapézoïdale à extrémité circulaire, la sophistication est telle que l'on cherche en vain un plan similaire.

S'interrogerait-on pourtant sur l'existence éventuelle de tours aux plans semblables, que la liste serait des plus ténues. En effet, les tours circulaires à flanquements cylindriques conservées ne sont pas légion, il s'en faut : on citera le donjon de Houdan et celui de Lucheux, tous deux cylindres dotés de quatre tourelles circulaires flanquantes, le premier étant daté du XII^e siècle, le second du XIII^e (28). Il est vrai que le concept des tourelles flanquantes fut prévu pour pallier le défaut représenté par les angles morts dans les tours rectangulaires ; par essence, les tours circulaires ne présentent pas d'angles morts pour le flanquement, et n'étaient pas justiciables de tels procédés.

A vrai dire d'ailleurs, Houdan comme Lucheux, ces deux seuls exemples que l'on puisse exhiber dans le catalogue des châteaux conservés, ne présentent pas la pureté que l'on attendrait d'un programme architectural clair. J. Harmand a montré que le donjon de Houdan n'avait de circulaire que l'aspect, les flancs de la tour n'étant pas concentriques : comme si l'on avait, en fait, relié les tourelles circulaires flanquantes par des courtines au dessin convexe, processus de conception exactement inverse de celui habituellement mis en avant. A Lucheux, le processus fut plus complexe encore : à partir du corps d'un donjon carré du XII^e siècle, les architectes du XIII^e siècle conçurent une base rectangulaire à tourelles flanquantes, se transformant dès le premier étage en un corps cylindrique flanqué de tourelles. Le changement de parti fut sans doute plus lié à des questions de symbolique que de pure poliorcétique; on n'oubliera pas quelle était, à l'époque, la force de l'image du donjon circulaire royal, imposé par Philippe Auguste, repris par son petit-fils Louis IX à Aigues-Mortes, mais aussi par tous les grands seigneurs du royaume, comme ceux de Coucy.

En somme, il paraît tout à fait vain de chercher une quelconque filiation dans le programme architectural externe de La Rochelle. La superposition du plan de base circulaire, des tourelles circulaires, enfin de la tourelle

en éperon, résulte d'une démarche architecturale isolée. En revanche, comment ne pas noter le courant dans lequel semble se placer ce programme de *tour à tourelles*? Il ne fait plus guère de doute aujourd'hui, et l'on nous fera grâce de citer l'abondante littérature qui le prouve, qu'à compter des années 1350, les maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre firent de la *tour à tourelles* un des programmes les plus usuels. Songeons, et ce n'est pas gratuit, à la plus prestigieuse des fortifications qui usèrent de ce genre de plans, la Tour de Vincennes; mais, indépendamment de Vincennes, innombrables sont les exemples de donjons rectangulaires qui se parent de tourelles montant de fond, dans toutes les régions de France.

Une élévation aux multiples changements.

Trapue de par l'importance de son diamètre, la tour dominait largement la passe grâce à la hauteur de sa tourelle en éperon, qui formait quasiment une sorte de guette: l'élévation de la terrasse de cet éperon dominait le niveau de la basse-mer de 38 mètres. Le corps principal de la tour était moins élevé: il possédait un chemin de ronde établi à quelques 30 mètres au-dessus des basses-eaux, à 23 mètres au-dessus du niveau de l'accès à la tour.

Toute la partie inférieure de la tour fut engraisée par un glacis au plan en amande dans lequel s'inscrit l'ensemble. Au-dessus, on décèle le plan originel de l'édifice tel qu'il vient d'être décrit. Mais, très rapidement, ce plan se transforme grâce à des subterfuges architecturaux: ainsi, un arc est bandé entre les deux tourelles du sud pour élargir la surface disponible au **niveau 1**, cachant le cylindre de base au profit d'un pan droit qui dure jusqu'au sommet (fig. 14). Au nord-ouest, une série d'encorbellements, très discrets, permettent d'avancer le parement de la tour et de le rectifier tout en même temps, faisant petit à petit disparaître la saillie de la tourelle du nord grâce à un véritable «panneau» en relief (fig. 11, 19). Au sud à nouveau, les latrines en encorbellement du **niveau 2** fournissent un prétexte pour allonger le côté de l'éperon. Notons enfin la transformation des pans coupés de la tourelle du sud-est en un trapèze, par l'intermédiaire d'encorbellements en forme de trompes.

Ainsi, au fur et à mesure de la montée en élévation, le plan de la tour se modifie-t-il, faisant quasiment disparaître le cylindre de base au profit d'un plan complexe, fait d'une succession de pans droits et courbes. Au **niveau 1** ne demeurent plus que quelques réminiscences du plan de base: le cercle de la tour n'est plus visible qu'au nord et au nord-est, toutes les autres faces situées entre les tourelles étant désormais planes.

On verra que tout ceci ne fut vraisemblablement pas gratuit, correspondant, en fait, à une modification du parti architectural interne. Quoi qu'il en soit, ceci confère à la tour un caractère très particulier, tant il est rare qu'un plan de base se soit à ce point modifié à mesure qu'on élevait l'édifice.

La structuration de l'élévation externe.

Au-delà de cette variation dans les plans externes à mesure que l'on s'élève, la tour Saint-Nicolas frappe par l'incapacité dans laquelle on se trouve de définir, de l'extérieur, les niveaux principaux de la structure interne.

L'élévation externe de la tour ne présente, en fait, que deux éléments bien identifiables: le premier est la corniche en larmier qui règne à peu près à mi-hauteur de la tour, le second est la ceinture de mâchicoulis. Comme on l'a vu, la corniche en larmier est légèrement déversée vers l'est, ayant subi les effets de l'enfoncement de la fondation. Elle ne correspond, en fait, à aucun niveau structurel de l'édifice, se situant aux deux tiers de la hauteur du **niveau 1**; il s'agit donc d'un élément à pur but décoratif, destiné à structurer l'élévation externe de la tour en deux registres.

Le registre supérieur est clos par les mâchicoulis qui ceignent le massif principal de la tour, entièrement restaurés au début du siècle. Ces mâchicoulis desservait le chemin de ronde principal de la tour, encadrant une salle disparue à la suite du siège de 1651.

Mais, du côté de la passe, la tourelle en éperon vient corriger la structuration simple en deux registres: en effet, cette tourelle s'élève largement au-dessus du corps de la tour, formant une guette dotée de ses mâchicoulis propres. C'est ici un troisième registre de l'élévation.

Cette structuration en trois registres, les deux premiers séparés par une corniche ou larmier, les deux derniers par une ceinture de mâchicoulis, est extrêmement significative au plan de l'histoire architecturale. S'il est, en effet, une nouveauté architecturale apportée par la seconde moitié du XIV^e siècle, c'est bien celle de rythmer l'élévation par des coupures horizontales, larmiers ou ceintures de mâchicoulis. Absente de l'architecture

philippienne, où l'effet de verticalité prime, elle l'est aussi de l'architecture influencée par les canons *philippiens* tout au long du XIII^e et de la première moitié du XIV^e siècle (29). En revanche, sous peine de «ne prêter qu'aux riches», on ne peut manquer de constater qu'à dater de la construction de la Tour de Vincennes, à partir de 1361, les coutumes architecturales paraissent s'inverser, donnant la primauté à une structuration horizontale des panneaux de l'élévation.

Une fois encore, la citation de Vincennes n'est nullement gratuite ; comment, en effet, ne pas noter la similitude de conception dans la structuration de l'élévation externe entre la tour Saint-Nicolas et Vincennes ? Le rythme apporté par le larmier intermédiaire de la Tour de Vincennes se retrouve à l'identique à la tour Saint-Nicolas ; l'existence d'un troisième registre, au-dessus de la ceinture de mâchicoulis, est également présente. Coïncidence ? Sans doute pas ; l'on y reviendra.

L'on chercherait en vain, dans l'élévation externe, une lecture immédiate et simple de l'architecture interne. En effet, tout au long de l'élévation les ouvertures paraissent s'ouvrir de façon anarchique, sans que l'on puisse identifier des niveaux principaux. A la différence de fortifications traditionnelles, où les ouvertures percées régulièrement, niveau par niveau, traduisent bien de l'extérieur la structure interne, la tour Saint-Nicolas n'offre vers l'extérieur qu'une série de percements apparemment sans logique : c'est ici l'effet direct de la complexité d'agencement des espaces internes.

Il reste que, dans cette lecture de l'élévation externe, l'on doit remarquer une solution de continuité au caractère fugace. On a déjà eu l'occasion de remarquer la particularité présentée par la naissance de l'arc colossal qui devait enjambrer la passe ; de l'extérieur, il apparaît assez clairement qu'au-dessus des premières assises formant la naissance de l'arc, les architectes reprirent la maçonnerie sur un autre programme (fig. 19). Or, si l'on suit tout autour de l'édifice la ligne ainsi déterminée, on constate les signes d'une reprise dont un indice apparemment évident se trouve au nord-est (fig. 13, 20) ; sur cette face on peut relever un léger encorbellement, assis exactement à la hauteur ainsi définie. Les photographies de la tour immédiatement postérieures à la restauration, conservées à la photothèque des Monuments historiques, prouvent qu'il y eut ici reprise du parement avec des pierres neuves ; mais il n'en reste pas moins que, restauration ou non, la césure demeure. Il semble donc, à l'examen de l'architecture externe, qu'un changement ait eu lieu dans le programme général en cours de chantier ; changement qui enregistra l'abandon de l'arc au-dessus de la passe, et annonça un nouveau programme pour les parties sommitales.

Les espaces internes.

La structure de la tour Saint-Nicolas est à ce point complexe qu'il faut, pour l'analyser le plus clairement possible, distinguer trois fonctionnalités architecturales : les salles principales, les salles annexes, les communications enfin. Encore, dans cette distinction, laissera-t-on pour l'instant de côté le sommet de la tourelle en éperon, véritable guette dont les étages supérieures ont leur fonctionnalité propre qui sera examinée plus tard.

Les salles principales.

La tour possédait autrefois quatre salles principales, dont deux étaient voûtées ; la salle supérieure a disparu après le siège de 1651-1652. Les relevés de Masse, de 1697 à 1711, laissent apercevoir les restes des murs de cette salle supérieure, qui n'accueillaient vraisemblablement qu'une charpente pour couverture : on y reviendra.

* *Le niveau 0.* C'est à ce niveau que se pratiquait l'accès primitif de la tour. A travers l'épaisse courtine sont ménagés un assommoir et une herse, cet accès présentant la particularité d'avoir, à l'intérieur, un vantail vertical mobile autour d'un axe dont demeurent les crapaudines, et dont la feuillure d'encastrement est nettement lisible. Néanmoins, ce dispositif résulte manifestement d'une reprise très tardive, comme en témoignent les reprises de maçonneries lisibles à l'intérieur.

Ce niveau octogonal est voûté d'ogives au profil rectangulaire chanfreiné, dotées d'arcs formerets et retombant sur des consoles historiées. La facture de ces sculptures est assez commune sur le plan stylistique : les personnages qui en forment le décor sont assez grossièrement figurés, certains

d'entre eux portant des attributs, telle une ancre visible sur un des chapiteaux. On note en revanche une particularité qui a son poids au niveau de la datation : les consoles n'ont, en effet, qu'une hauteur correspondant à celle d'une assise, ce qui confère aux sculptures une position très horizontale, le torse des personnages jaillissant à angle droit du mur. Cette configuration particulière rendait difficile la tâche du sculpteur, et celui de La Rochelle ne sut guère tirer parti du problème qui lui était posé. Mais on ne peut pas ne pas penser, en évoquant cette configuration, aux sculptures de Vincennes qui sont parmi les premières à offrir une pareille disposition (30).

Malgré d'importantes restaurations, ce niveau est marqué par l'existence de plusieurs percements défensifs dont les embrasures sont très frappantes. En effet, ces embrasures sont ménagées sous des arcs de décharge surbaissés à un ou deux rangs de claveaux; en arrière sont ménagées des niches sous linteau amorti par des coussinets donnant accès aux ouvertures de tir classiques, à ébrasement triangulaire et fente, malheureusement restaurées de telle sorte que l'on ne sait s'il ne s'agit pas ici d'une simple restitution sans preuves. Les relevés de Claude Masse prouvent, en tout état de cause, que ces ouvertures de tir débouchaient sur de simples orifices carrés. Les portes sont, à ce niveau, plus classiques, puisque ménagées sous des arcs brisés, plus ou moins surbaissés.

Au sud-ouest se trouvait l'accueil de la fameuse chaîne, embrasure étroite et inaccessible aux défenseurs. C'est dans cette fente étroite que venait s'accrocher la chaîne défendant la passe.

- * *Le niveau 1.* Ce niveau présente un plan octogonal comme le niveau inférieur, mais le polygone est ici beaucoup plus régulier. Il est voûté d'ogives retombant sur des colonnettes engagées. Comme au niveau inférieur, les secteurs de la voûte possèdent des formerets; mais le décor des formerets et des ogives est plus sophistiqué qu'au **niveau 0**, avec un tore à listel et cordons se dégageant grâce à des cavets de la souche rectangulaire des arcs.

Cette salle, très restaurée, accueille aujourd'hui l'accès principal de la tour grâce à une porte ménagée au sud-est. Cet accès principal n'existait pas à l'origine, comme on le montrera en abordant la question de l'environnement et des accès de la tour, et la porte du sud-est permettait de communiquer avec la galerie **a-d** qui était l'un des éléments du système complexe de circulation.

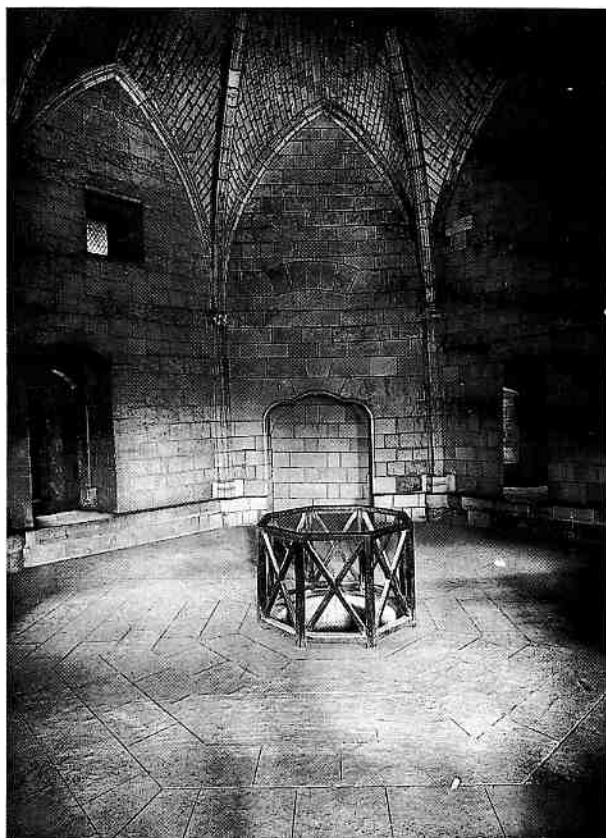
On n'accordera guère d'attention aux dispositions internes actuelles de la salle. La cheminée qui existe dans la face sud a été fortement restaurée, mais remplace une cheminée qui existait à l'origine (fig. 15).

Sur ses autres faces, la salle possède aujourd'hui des percements très restaurés; il semble, au vu des plans anciens, que ces percements aient été autrefois des jours ménagés au fond de profondes niches dotées de coussièges, mais les ouvertures avaient été, dès le XVII^e siècle, repercées en fenêtres rectangulaires.

L'éclairage de la salle était abondé grâce à de petites fenêtres très hautes garnissant un pan sur deux de l'octogone; ces ouvertures rectangulaires étaient extérieurement associées à la corniche-larmier marquant l'élévation de la tour. En effet, le larmier venait, au droit de ces fenêtres, les encadrer supérieurement, les mettant ainsi en valeur malgré leur caractère décoratif secondaire.

- * *Le niveau 2.* La salle garde encore le plan octogonal, quoique plus irrégulier qu'au niveau inférieur. Ce niveau n'est pas voûté; il était couvert par le plancher du niveau supérieur, qui prenait appui sur des consoles ménagées aux angles de l'octogone. Celles-ci sont marquées à leur naissance par des sculptures représentant des couples d'animaux s'affrontant (cerfs?, porcs, lions?), un homme étranglant avec ses deux bras des fauves (loups?), et un masque à longues oreilles de la gueule duquel sortent deux feuilles à longue tige. Toutes ces sculptures sont assez sommaires.

Ce niveau possédait une cheminée, ménagée au nord. Contrairement aux étages inférieurs, il ne possédait guère d'ouvertures propres, si ce n'est une grande baie à meneau et croisillon regardant le nord-est, entièrement restaurée dans les années 1900, les caractères de la fenêtre originelle étant ignorés. La situation de cette baie à l'intersection d'une tourelle et du cercle de base de la



Cl. Mon. hist.

FIG. 15. — VUE DE LA SALLE DU NIVEAU 1, APRÈS RESTAURATION



Cl. Mon. hist.

FIG. 16. — VUE, APRÈS RESTAURATION EXTERNE, DE LA SALLE DU NIVEAU 2, ET DE LA NICHE K DONNANT ACCÈS A LA CHAMBRE

A gauche, la cheminée. On peut voir, derrière l'une des poutres, l'un des motifs sculptés de ce niveau

tour, permit à l'architecte de ménager une profonde niche **k**, voûtée de deux croisées d'ogives à formerets (fig. 16). On retrouve ici un profil proche de celui du premier étage, avec un tore à listel marqué de deux boudins séparés par des cavets de la souche rectangulaire. L'arc d'entrée à cette niche porte un blason dont J.-B.-E. Jourdan nous dit qu'il était « à trois lions posés deux sur un ». La question de l'héraldique à la tour Saint-Nicolas est malheureusement loin d'être claire; on y reviendra en tentant d'approcher sa datation.

La niche donnait accès à une petite chambre **I** aménagée dans la tourelle du nord-est. Rectangulaire, dotée d'une meurtrière d'éclairage, cette petite chambre voûtée d'une croisée d'ogives était sans aucun doute une chambre à coucher dont la niche voûtée servait d'antichambre. On notera que, d'après les relevés de Claude Masse, l'embrasure de la meurtrière d'éclairage était aussi une latrine, voire un urinoir; on reconnaît encore fort bien, extérieurement, le débouché de cette latrine, exactement sous la meurtrière de la salle **I**.

* *Le niveau 3.* Il ne subsiste de ce niveau que sa base, les éléments qui demeureraient encore en élévation après la ruine de 1651 ayant été supprimés lors des restaurations successives. Il présentait la particularité d'être parfaitement circulaire, grâce à huit consoles. Il était ceinturé sur trois quarts de son périmètre par le chemin de ronde de la tour, alors qu'à l'ouest il s'appuyait sur la tourelle en éperon. Ferry fit supprimer en 1683 les restes des murs de ce niveau, pour établir un comble surbaissé par rapport à la disposition primitive (31). Juste Lisch eut l'idée de restituer ce niveau en sa hauteur primitive, mais le projet n'eut pas de suite faute de crédits.

Les salles annexes.

Ce que l'on appellera ici les salles annexes sont des espaces ménagés sensiblement à même hauteur que les salles principales, mais appartenant à une logique structurale différente. Ces salles sont au nombre de trois superposées dans la tourelle en éperon de l'ouest ; on en identifie une autre, tout à fait particulière, dans la tourelle trapézoïdale du sud-est, la chapelle.

Pourquoi affirmer que ces salles annexes appartiennent à une logique fonctionnelle différente ? C'est qu'elles ne sont pas établies exactement au même niveau que les salles principales, et surtout qu'elles en sont structurellement indépendantes. En effet leurs accès sont plus liés au système de communication de la tour qu'aux salles principales.

- * *Les salles annexes de la tourelle en éperon.* A chaque niveau principal existe une chambre de plus ou moins grandes dimensions. Au **niveau 0**, elle est trapézoïdale, avec un pan coupé ; son accès se fait par la salle principale, après le déboîtement d'un des escaliers de la tour.

Au **niveau 1**, elle est rectangulaire, et communique également avec la salle principale ; mais elle intercepte en outre l'un des escaliers de la tour. Elle est dotée aujourd'hui vers le sud-ouest de deux embrasures d'archères ; au vu des plans de Masse et de Lisch, il s'avère qu'avant les restaurations, ces deux embrasures, plus larges, desservaient une sorte de balcon de bois. Le restaurateur a-t-il fait ici montre d'un regrettable zèle ? La question demeure posée, car il est impossible aujourd'hui de savoir si la disposition de la fin du XVII^e siècle était ou non une disposition d'origine.

Cette salle donnait accès à un réduit, doté d'une grande archère, derrière la cheminée de la salle du **niveau 1**, qui ne peut guère avoir eu d'autre utilité que celle d'un cachot.

Enfin, au **niveau 2**, la chambre trapézoïdale, dotée d'une cheminée, d'un placard et peut-être d'une latrine, n'a aucune communication directe avec la salle principale de ce niveau. En revanche, elle intercepte une des galeries de communication intra-murales. A ce niveau, il faut remarquer que l'état actuel diverge assez largement de l'état ancien figuré dans les relevés du XVIII^e et du XIX^e siècles : l'accès à la latrine, représenté autrefois comme débouchant dans l'une des niches de la face sud-ouest, n'existe plus. Il est probable que le restaurateur l'a fait disparaître ; la latrine desservant autrefois la salle annexe a été regroupée avec une autre qui lui était accolée, celle-ci desservie par les galeries du système de communication.

Toutes ces salles sont voûtées d'ogives au profil classique rectangulaire chanfreiné. Elles s'ouvrent par des jours (ou meurtrières) à niche qui ont tous été refaits lors de la restauration du monument.

- * *La chapelle.* Alors que les salles annexes de la tour en éperon sont toutes ménagées à un niveau légèrement supérieur à celui des salles principales, la chapelle **j** est établie en contrebas de la salle du **niveau 2** (fig. 17). Elle n'était donc pas accessible directement depuis cette salle, mais elle interceptait l'un des couloirs de circulation intra-muraux **c-e** qui permettaient de s'y rendre. Vers la salle principale, elle possédait en revanche une grande ouverture voûtée en berceau brisé qui permettait, depuis la salle, d'assister aux offices.

Cette chapelle est un simple rectangle ménagé dans le trapèze de la tour sud-est. Voûtée sur ogives, elle s'éclairait par trois baies, l'une rectangulaire à vaste niche au centre, les deux autres en forme de jours biais. Elle possède encore sa crédence, dotée d'un évier.

Une structuration des espaces internes à l'image d'un donjon seigneurial.

Ainsi brièvement décrits, les espaces internes de la tour Saint-Nicolas frappent par leur structuration très proche d'un programme de donjon seigneurial. Particulièrement marquant est, de ce point de vue, le **niveau 2**, que l'on peut en définitive analyser de la façon suivante.

L'espace s'organise autour de la grande salle, dotée d'une cheminée et d'un four. De cette salle, l'on peut suivre les offices dans la chapelle qui la jouxte, mais qui n'en dépend pas. A l'angle nord-est se trouve l'*étude* (niche voûtée du nord-est) sorte d'antichambre d'agrément pour la chambre, assurément la chambre principale, dotée d'une latrine propre. Enfin, au même niveau, une autre chambre possède sa cheminée et ses latrines. Le niveau



Cl. Mon. hist.

FIG. 17. — VUE INTÉRIEURE DE LA CHAPELLE

possède également une latrine desservie par l'une des galeries intramurales.

Les niveaux inférieurs sont plus fonctionnels, manifestement réservés à la défense, au service, ainsi qu'à la réception du public : c'était ici en particulier le rôle du **niveau 1**.

Il paraît curieux, dans un édifice urbain, de rencontrer une telle similitude avec des programmes seigneuriaux ; l'architecte a travaillé à la tour Saint-Nicolas pour la ville de La Rochelle comme il l'aurait fait pour un grand seigneur. La salle du **niveau 2** était conçue comme une résidence luxueuse, bien au-delà du logement du « garde » ou « capitaine » de la tour désigné par la ville.

Le système de communication interne.

Si la répartition fonctionnelle des niveaux de la tour Saint-Nicolas trouve des analogies évidentes et nombreuses dans l'architecture féodale, il n'en va pas de même du système de communication interne, qui est assurément l'un des plus complexes et sophistiqués jamais élaborés dans un donjon médiéval.

La double révolution : un principe maître.

La communication entre les trois **niveaux 0, 1 et 2** est assurée par un système combinant les volées droites ménagées dans l'épaisseur du mur et les vis. Mais la particularité de cette combinaison réside dans l'emploi systématique de la double révolution (fig. 18).

- * *La rencontre de deux double révolutions.* Du **niveau 0** partent deux escaliers droits ménagés dans l'épaisseur du mur. Ces deux rampes **a** et **b**, partant de points diamétralement opposés dans la tour, ne se rejoindront pas. En revanche, toutes deux iront se raccorder à un escalier en vis à double révolution situé dans la face nord-est du monument, chaque rampe rejoignant l'une des deux révolutions.

L'escalier **a**, parti de l'angle sud-ouest de la tour, montre au **niveau 1** où il dessert une latrine en encorbellement proche de l'entrée actuelle du donjon. Il forme ensuite une galerie de niveau qui, dans la face sud-est, accueille l'entrée moderne. Cette galerie possède vers la salle du **niveau 1** une porte qui peut avoir existé d'origine. En revanche, le percement au XVII^e siècle de l'entrée moderne, sur lequel on reviendra plus loin, transforma considérablement la fonctionnalité de la galerie. Il faut aujourd'hui faire abstraction de ce remodelage, et imaginer que la galerie **a-d** ne possédait autrefois pour unique fonction que la desserte de la herse de l'entrée située au **niveau 0**. Maintenant dénaturée, elle rejoint la première révolution **d** de l'escalier en vis principal de la tour. L'hélice **d** débouchait directement sur la salle principale du **niveau 2**, sans autres issues.

L'escalier **b**, quant à lui, part au coin diamétralement opposé de l'escalier **a**, au **niveau 0**. Il grimpe au travers de la maçonnerie, puis dessert une galerie défensive **b1** située légèrement plus bas que le **niveau 1**. Trois archères sont ménagées dans la paroi de cette galerie regardant la passe. Après une porte, cette galerie débouche dans la salle annexe du **niveau 1**, et il faut traverser celle-ci pour poursuivre selon la rampe **c**.

La rampe **c** continue sa montée, finissant par déboucher dans la chapelle **j** du **niveau 2**. La circulation traverse la chapelle pour rejoindre la seconde révolution de la vis principale **e**.

On assiste donc, dans la tour Saint-Nicolas, à une suprême élégance architecturale : le maître d'œuvre utilise, en effet, tout à la fois la double révolution de deux vis imbriquées l'une dans l'autre, mais aussi celle de deux rampes droites ménagées dans l'épaisseur du mur. Ces deux double révolutions sont complémentaires, se rejoignant l'une à la base, l'autre au sommet de la double hélice. La complexité de ce concept architectural est telle que, plus d'un demi-millénaire après la construction, la plupart des visiteurs ne s'en rendent pas compte, d'autant que les circuits de visite évitent consciencieusement cette particularité.

* *Les galeries défensives.* Croirait-on avoir compris la tour Saint-Nicolas après ce premier constat, qu'il faudrait rapidement déchanter. L'architecte conçut, en effet, entre les deux double révolutions, des galeries défensives surveillant la passe, venant rendre plus complexe encore le système de communication interne.

On a déjà rencontré la première galerie **b1**, constituée par l'escalier **b** entre les **niveaux 0** et **1**. Au niveau supérieur, le **niveau 2**, la salle annexe de la tourelle en éperon donnait accès à une galerie **f2** située en contrebas, entre les **niveaux 1** et **2** dans la face nord-ouest, accessible par un escalier descendant **f1**. Cette galerie possédait cinq ouvertures défensives, archères ou arbalétrières, dans la face nord-ouest de la tour (fig. 19). Deux rampes symétriques **f3** et **f4** ménagées au nord la mettaient en communication avec une galerie **g** établie à un niveau supérieur; on y reviendra. Puis la galerie **f** se prolonge sous la forme d'un couloir **f5** doté de deux archères sur la face nord, et s'interrompt brutalement après trois marches ascendantes qui s'enfoncent sous un blocage de maçonnerie (fig. 20).

La galerie **f** communiquait au nord, grâce aux deux rampes ascendantes déjà mentionnées **f3** et **f4**, avec la galerie **g1** plus complexe encore. Cette galerie, ménagée directement au revers de la cheminée de la salle principale du **niveau 2**, donnait accès à l'ouest à une nouvelle galerie défensive à archères **g2** regardant la passe. Cette galerie **g2** aurait dû se poursuivre vers le sud-ouest par une rampe ascendante; mais celle-ci s'interrompt brutalement, après trois marches, un mur bien appareillé venant la fermer.

De cette galerie **g1**, on avait accès également à un réduit **g3** dans l'épaisseur du mur entre la galerie **g2** et la grande salle, éclairé par une archère. On s'explique mal le rôle de ce petit réduit, hormis comme resserre.

Ainsi, grâce aux galeries **b1**, **f2** et **g2**, la tour se trouvait dotée d'une surveillance très importante de la passe, sans pour autant remettre en cause en quoique ce soit la structuration des espaces résidentiels. Cette défense était complétée par la galerie **f5** plus en retrait de la ligne de défense, puisque regardant déjà le port.

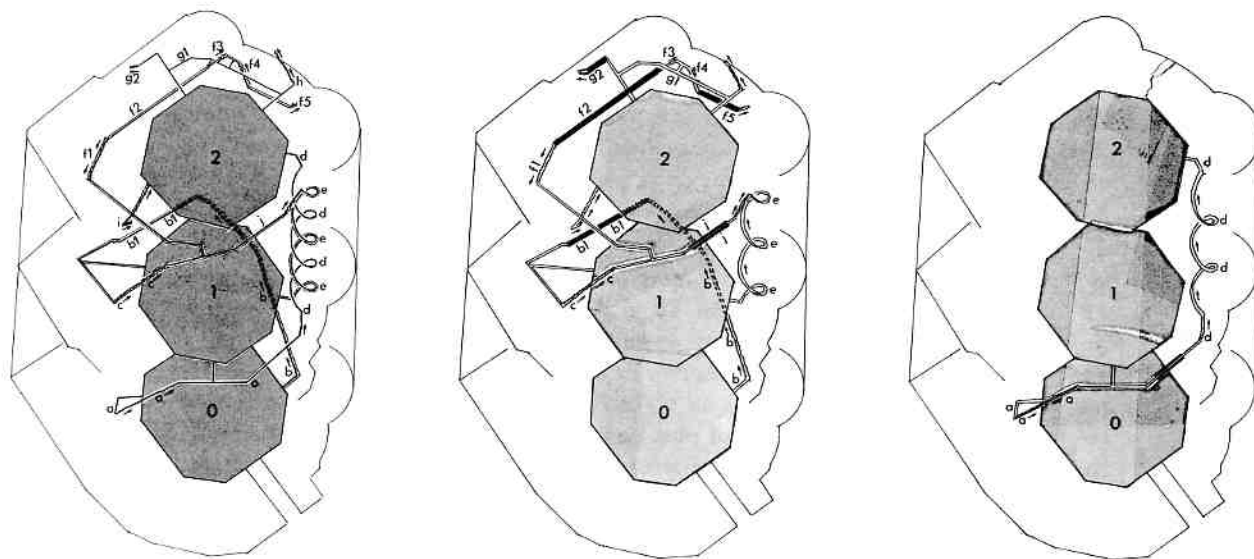


FIG. 18. — LES COMMUNICATIONS A L'INTÉRIEUR DE LA TOUR SAINT-NICOLAS

A gauche, superposition; au centre, les communications liées à la première révolution; à droite, les communications liées à la seconde révolution

* *La spécialisation des deux révolutions.* Après avoir parcouru ces successions de couloirs, de galeries et d'escaliers, l'on se prend à penser que ce dédale est un incroyable labyrinthe conçu par un architecte un peu fouillis... Et pourtant, si l'on prend quelque recul, et qu'on analyse les principes mis en œuvre dans ce système de communications, il est frappant de constater que l'architecte a, au contraire, mis en œuvre un programme de séparations des fonctions extrêmement clair.

* la première, la plus simple, est celle constituée par la rampe **a**, le couloir **a-d** contrôlant herse et assommoir, enfin la vis **d**. Cette révolution conduit directement depuis le **niveau 0** jusqu'au **niveau 2**, avec un accès possible au **niveau 1**;

* la seconde, bien plus complexe, dessert *toutes* les galeries défensives, ainsi que la chapelle et les latrines du **niveau 2**. Elle combine la rampe **b**, la rampe **c**, les couloirs **f** et **g**, enfin la vis **e**.

L'architecte a donc manifestement distingué une fonction de circulation à but défensif et utilitaire, et une fonction de circulation que j'appellerai « noble », en ce qu'elle a pour but de conduire le plus rapidement possible au niveau noble par excellence, le **niveau 2**.

Ces deux révolutions, parfaitement complémentaires, sont conçues de façon indépendante, puisque chacune d'entre elles dessert l'ensemble des niveaux de la tour. On pourrait, à la limite, imaginer qu'elles aient été spécialisées jusque dans leur utilisation, l'une étant réservée aux personnages de marque, l'autre étant affectée à la soldatesque.

La grande arche : un parti ambitieux, un parti abandonné.

* *L'interruption des escaliers terminaux des galeries f5 et g2.* Pour bien comprendre ces deux interruptions, il faut revenir au constat effectué lors de l'analyse externe du monument : l'élévation de la tour est marquée par deux campagnes constructives différentes, qui ne sont identifiables que grâce à un examen des parements extérieurs éclairé par le « regret » de l'arc enjambant la passe. Pour reprendre le constat déjà effectué, on peut mettre en évidence un niveau de discontinuité, une *assise de discontinuité* juste au-dessus des premiers voussoirs de cet arc inachevé; cette discontinuité s'observe tout autour du monument, reliant le sommet des archères entre elles, jusqu'à l'encorbellement de la face nord-est.

Or, si l'on examine la situation de l'escalier qui aurait dû prolonger la galerie **f3**, on se rend compte qu'il aurait sans doute dû se poursuivre pour aboutir à l'une des deux révolutions de la vis principale, selon toute vraisemblance la révolution **d** (fig. 20).

L'examen de l'interruption de la rampe **g2** est plus encore révélatrice. Cette rampe était manifestement destinée à desservir le sommet de l'arc monumental surplombant la passe; il s'agissait en fait de l'accès au pont au-dessus de la passe. L'abandon manifeste de la construction de l'arc à la hauteur de l'*assise de discontinuité* entraîna évidemment l'abandon de sa desserte. Ainsi l'escalier **g2** fut-il bouché (fig. 19).

Il apparaît très nettement, comme on l'a vu plus haut, que le bouchage des galeries **f5** et **g2** fut réalisé de façon différente. En **f5**, il s'agit d'un simple remplissage de béton de mortier et de pierres, visiblement réalisé depuis le haut; au contraire, en **g2**, le bouchage est réalisé en bel appareil. La raison en paraît assez simple. Le changement de parti architectural intervint alors même que les ouvriers en étaient arrivés au **niveau 2**, et que les murs de cette salle s'élevaient déjà. Or la galerie **f5** se trouve à un niveau plus bas, et la partie bouchée s'en situe sous la niche **k** et la chambre **I**. Il est donc tout à fait vraisemblable que les ouvriers ont versé un béton de mortier et de cailloux depuis l'emplacement de la future chambre **I**. Celle-ci n'était, pour autant que l'on puisse restituer l'idée primitive de l'architecte, pas prévue, car le prolongement de la rampe **f5** l'aurait recoupée.

Au contraire, la galerie **g2** se trouvait légèrement plus haut que la salle du **niveau 2**. Tout naturellement, l'on poursuivit l'élévation de la tour, la rampe montante étant remplacée par un mur normal appareillé.

- * *L'abandon de la grande arche.* Ainsi, au travers de l'architecture interne, prend-on la mesure de l'importance de cette *assise de discontinuité* visible extérieurement, et marquée par la reprise au-dessus des premières assises de la grande arche.

Il est clair que cette grande arche prévue au-dessus de la passe du port a été l'une des composantes fondamentales de la tour Saint-Nicolas. Prévue pour s'appuyer sur la face nord-ouest de la tourelle en éperon, tous ses accessoires étaient en place pour qu'elle puisse jouer son rôle, et en particulier sa galerie d'accès **g2**. On a vu plus haut que d'aucuns ont affirmé qu'elle fut construite; l'architecture interne suffit à démentir cette assertion, le «bouchage» de son escalier d'accès en étant la preuve la plus manifeste (fig. 10).

D'autres ont mis en avant, admettant sa non-réalisation et pour l'expliquer, l'instabilité des fondations de la tour Saint-Nicolas; mais ce n'était pas à ce moment le problème, car les architectes avaient alors résolu cette difficulté technique.

En revanche, il n'a vraisemblablement jamais existé, face à la tour Saint-Nicolas, de structure capable d'accueillir la retombée de l'arche monumentale; l'abandon de cet élément majeur du programme de la tour fut donc, très probablement, le résultat de l'incapacité dans laquelle la municipalité se trouva pour bâtir, face à la tour Saint-Nicolas, une tour équivalente capable de recevoir la grande arche.

L'existence de la galerie **g2**, comme celle des premières assises de l'arche, prouvent en tout cas à quel point ce programme d'arche monumentale fut présent lors de la conception de la tour. La Rochelle ajoutait ainsi, à l'ambition et l'orgueil de posséder un donjon princier, la volonté de posséder une *porte de port* véritablement hors du commun, monumentale jusqu'à être triomphale. Les édiles municipaux échouèrent dans cette ambition; il demeure cependant les témoins de cet orgueil presque insensé.

Mais, au-delà de ce constat, l'impossibilité de coexistence entre le prolongement de la rampe **f5** et de la chambre **I** semble prouver que même le plan du **niveau 2** subit d'importantes modifications lors de l'abandon de la grande arche, celui-ci permettant de disposer différemment de l'espace.

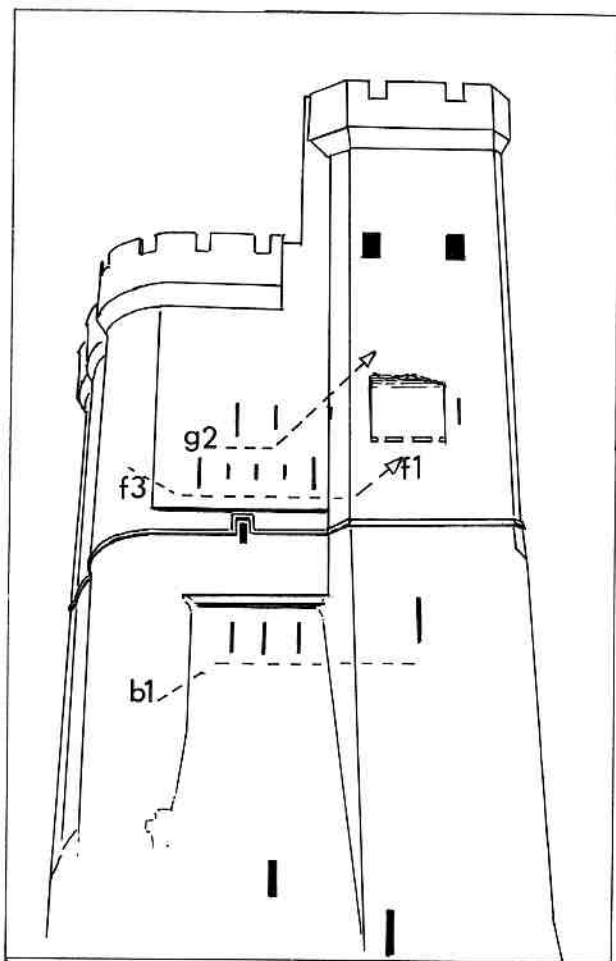


FIG. 19. — DESSIN DE LA FACE NORD-OUEST
DE LA TOUR SAINT-NICOLAS, D'APRÈS PHOTOGRAPHIE.
En pointillé sont figurées les communications intra-murales

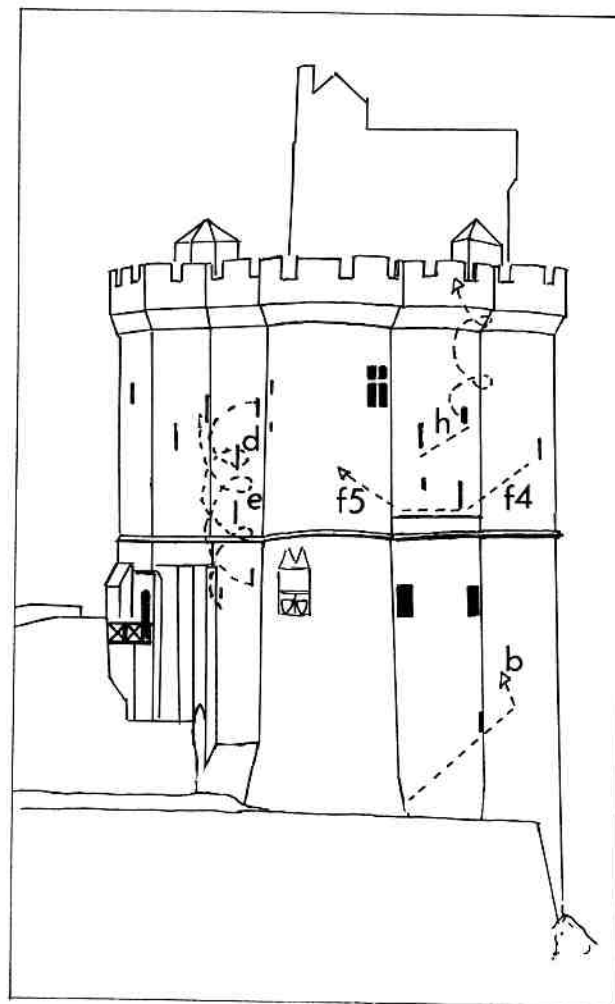


FIG. 20. — DESSIN DE LA TOUR SAINT-NICOLAS,
VUE DEPUIS LE NORD-EST
En pointillé sont figurées les communications intra-murales

Le nouveau parti pour la desserte des étages supérieurs.

La conception des circulations changea aussi radicalement, dès lors que fut abandonnée la volonté de desservir une grande arche enjambant la passe.

Alors que, jusqu'à présent, les circulations avaient été basées sur un parti assez inhabituel combinant une double révolution de rampes droites avec une vis à double révolution, l'architecte mit fin délibérément à cette vis principale à double révolution. Il maintint en revanche le principe des rampes montant symétriquement dans l'épaisseur du mur, mais pour les faire aboutir chacune à une vis desservant le chemin de ronde du **niveau 3** (fig. 12).

Ainsi l'*assise de discontinuité* marqua-t-elle un changement profond dans le mode de circulation interne. Au principe de la double révolution se substituent deux révolutions symétriques. Cependant, ces deux vis ne pouvaient être implantées dès le **niveau 2**, les dispositions du plan n'y étant pas adaptées; aussi l'architecte ne les fit-il débiter qu'à une hauteur intermédiaire entre les **niveaux 2 et 3**, les raccordant au **niveau 2** à l'aide de deux rampes droites permettant de s'affranchir des contraintes dues au plan de ce niveau.

Les parties hautes de la tour.

La tour est occupée à son sommet par le chemin de ronde qui ceinture aux trois quarts la salle disparue du **niveau 3**. Ce chemin de ronde est doté de mâchicoulis dont l'existence est prouvée par les relevés du XVIII^e siècle; en revanche, le parapet a été totalement restitué lors de la restauration de la tour. Les mâchicoulis ont une facture assez classique, formés de trois assises au profil identique en doucine avec un listel. Les linteaux sont estampés de trilobes inscrits dans des cercles.

Il est curieux de constater aujourd'hui que les orifices de mâchicoulis sont masqués, du côté du chemin de ronde, par des gaines maçonnées verticales montant jusqu'à la ceinture. Il semble que cette disposition pour le moins inhabituelle résulte de la restauration, lors de laquelle fut entièrement reprise la dalle sommitale. En effet, les relevés de Claude Masse n'indiquent rien de pareil.

A l'angle ouest, les architectes choisirent de poursuivre l'élévation de la tourelle en éperon, en faisant une sorte de guette et de proue face à la mer. Ils maintinrent cependant la continuité du chemin de ronde grâce à un couloir voûté entourant la première salle de cette guette.

Ce couloir, doté d'ouvertures pour surveiller la baie, pouvait être fermé à ses deux extrémités; c'était autrefois à partir de lui que l'on gagnait la première salle, aveugle mais dotée d'une cheminée et de placard muraux (fig. 21).

A l'angle sud entre la guette et la salle du **niveau 3** part un escalier en vis (un de plus!) desservant la salle supérieure et la tourelle sommitale. La salle supérieure, voûtée d'ogives, est dotée de deux fenêtres équipées de coussièges, d'une cheminée et de placards. Il semble donc que ces deux salles aient pu servir de chambres habitables.

Enfin la terrasse est pourvue de mâchicoulis et d'un chemin de ronde restauré.



FIG. 21. — VUE DE LA SALLE DU PREMIER NIVEAU DE LA TOURELLE EN ÉPERON

Retour à l'entrée de la tour.

Contrairement aux règles habituelles de présentation d'un monument, nous avons jusqu'à présent occulté le problème de l'accès à la tour. Il est vrai qu'il présente des interrogations bien différentes de celles jusqu'à présent rencontrées, tant les remaniements ont été importants jusqu'à des époques bien plus récentes, en particulier les XVII^e et XVIII^e siècles.

Les documents graphiques antérieurs à 1695.

La première représentation graphique de l'accès à la tour, jusqu'à présent inconnue, est celle figurée par Claude Masse dans son relevé de 1697, antérieure au carnet de vues de La Rochelle, daté de 1711, qui a été publié récemment (fig. 3) (32). Ce relevé fournit un état de l'accès antérieur à la restauration qui eut lieu en 1695-1697, sous les ordres de l'ingénieur Ferry, avec la figuration en traits pointillés des travaux projetés, qui furent effectivement réalisés (33).

Les plans de Claude Masse permettent de reconnaître ce que fut le bastion de 1648-1651, en fait un retranchement à deux bastionnets, appelé curieusement le « Cornichon » par les ingénieurs de la fin du XVII^e siècle (fig. 3, 6). Ils montrent clairement que cet ouvrage, bâti vers l'intérieur de l'enceinte, utilisait la courtine primitive de la place, cette courtine réputée avoir été bâtie vers 1373 (mais rien ne prouve qu'elle n'ait été rebâtie ultérieurement), comme rempart sud; tout au plus se contenta-t-on de la couper à la capitale du bastionnet sud, ménageant là un pont-levis qui servait d'accès depuis la courtine.

Cette courtine primitive sud-est avait une épaisseur assez importante, atteignant 4 mètres environ, ce qui fait douter de son attribution classique au XIV^e siècle; les dessins de Masse la figurent dotée dans sa partie urbaine

de deux parapets, celui regardant l'extérieur étant doté d'embrasures (fig. 3-9). Claude Masse indique, dans la légende de ses relevés de 1711, que ces parapets ont été aménagés en 1697 («galeries ou chemin des rondes bâties sur l'épaisseur des murs de la ville accommodées en 1697», au repère 38). Par ailleurs il déclare dans son *Histoire abrégée* que le mur fut construit en l'an 1490; mais cette assertion est totalement invérifiable (34).

Mais l'apport essentiel du relevé de 1697 de Masse est de figurer la partie intérieure au «Cornichon» dans son état résultant des transformations de 1651, voire même de travaux antérieurs. La courtine sud-est est exactement de niveau avec la courtine externe, confirmant ainsi qu'il s'agissait d'un démembrement de l'enceinte urbaine. A son extrémité, un escalier ménagé entre deux murs prolongeant les parements descend à l'entrée primitive de la tour Saint-Nicolas, au **niveau 0**.

Au-dessus de l'escalier et de la courtine est ménagé un bâtiment dont la fonction essentielle est d'accueillir un escalier de bois montant depuis la courtine jusqu'à une passerelle de bois donnant accès à la porte ménagée au **niveau 1** de la tour Saint-Nicolas. L'escalier est encadré par des parements prolongeant ceux de la courtine, trois arcades successives assurant l'entretoisement, et le support de l'escalier. Sous l'escalier de bois, sont ménagés des salles de garde, dont une dotée de cheminées : Masse nous indique dans sa légende qu'il s'agissait de «petits logements qui offusquoient l'entrée de la tour».

Une sorte de minuscule courette, encadrée par deux murs prolongeant ceux de la courtine et la tour, sépare l'escalier de la courtine de l'accès au **niveau 0**. Cette courette est accessible depuis l'intérieur du «Cornichon» par une grande porte, et possède vers l'extérieur de la place une petite porte.

Ainsi l'état ancien, dont on peut supputer qu'il fut celui existant après 1651 et avant 1695, prévoyait un contrôle de l'accès au **niveau 0**, qui pouvait s'effectuer soit de niveau en accédant à la courette entre tour et courtine, soit par un escalier descendant depuis cette dernière. L'accès au **niveau 1** ne s'effectuait quant à lui que par un escalier de bois, ce niveau étant nettement plus élevé que la courtine.

On peut donc assez légitimement s'interroger sur le caractère originel de cet accès au **niveau 1**, qui pourrait bien n'avoir été qu'un ajout de 1651.

La restauration de 1695-1697.

Les relevés de Masse de 1709 et 1711 permettent de cerner exactement la portée des restaurations de 1695-1697 (fig. 3 à 9). L'objectif essentiel fut, à cette date, de constituer une rampe maçonnée pour accéder au pont mobile de la porte du **niveau 1**, qui devenait l'accès principal à la tour. Toutes les superstructures de bois furent démontées, l'on voûta l'escalier maçonné descendant au **niveau 0** de la tour Saint-Nicolas, et l'ensemble de la courtine fut surélevée en rampe conduisant au **niveau 1**.

La courtine fut alors dotée, dans son parement regardant l'extérieur, d'un cordon marquant le parapet, significatif de cette époque; un corps de garde avec pont-levis fut édifié à la capitale de la corne, face à la courtine urbaine. Les anciens espaces affectés à la garnison furent, en conséquence, supprimés, de la même façon que l'était

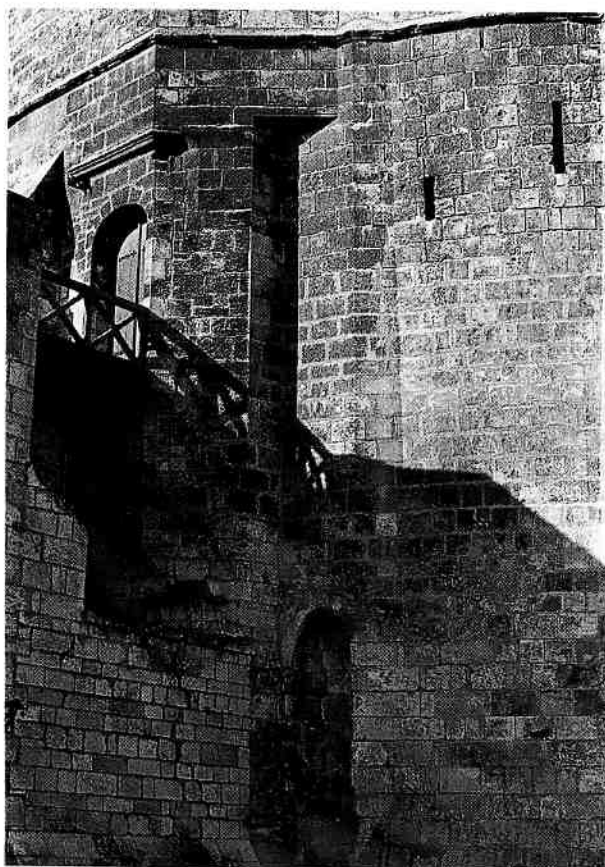


FIG. 22. — L'ENTRÉE MODERNE DE LA TOUR SAINT-NICOLAS
Noter, au centre, la niche rendue sans objet par le renforcement
en glacié de la base de la tour

la communication directe de la courtine à l'escalier descendant vers le **niveau 0**; désormais, pour accéder à cet escalier « gainé », il fallait emprunter une porte située en élévation, côté nord-est c'est-à-dire à l'intérieur du « Cornichon ». Ainsi cet escalier perdait-il beaucoup de sa signification primitive.

L'état actuel : les accès à la tour.

L'état actuel de l'accès résulte directement des travaux de 1695-1697. Le « Cornichon » a disparu, de même que le corps de garde bâti en 1696 à la capitale de la corne sud; la courtine urbaine a également été détruite. Reste donc seulement la courtine sud-est portant la rampe, un escalier ayant été percé à son extrémité pour remplacer le pont-levis primitif.

La porte du **niveau 1** est donc aujourd'hui l'accès principal (fig. 22); cette porte, avec son arc en anse de panier et l'entablement qui la surmonte, date manifestement du XVII^e siècle, et l'on distingue fort bien les reprises de maçonnerie dans les piédroits qui prouvent qu'elle a été insérée après coup. Succédait-elle à une porte plus ancienne? Je ne le pense pas, en raison de la dénivelée avec le chemin de ronde de la courtine primitive, qui obligea lors du percement de la porte à concevoir un escalier en bois pour la rejoindre. Néanmoins, un examen attentif de la maçonnerie permet de discerner, à droite de l'entablement classique, une petite voussure arrondie dans laquelle vient s'insérer la reprise du XVII^e siècle; qu'y avait-il à cet endroit au Moyen Âge? Le doute reste absolu.

Il paraît donc clair que l'accès primitif, principal si ce n'est unique, fut la porte du **niveau 0**. Selon toute vraisemblance, il n'était pas à l'origine masqué, au moins vers le nord, comme il l'est aujourd'hui par une courtine. Les architectes conçurent d'ailleurs un décor sculpté pour rythmer l'accès de niveau à la tour, aujourd'hui malencontreusement masqué par les courtines qui s'y raccordent. Depuis le nord, on trouvait en premier lieu le grand panneau sculpté figurant les armoiries de la ville et du constructeur, toutes bûchées malheureusement (fig. 13). Ce grand panneau sculpté avec des attributs du gothique déjà flamboyant, se situait sur la face sud de la tourelle nord-est, comme le premier jalon de l'entrée à la tour, celui qui annonçait à l'entrant la gloire de la ville et du commanditaire malheureusement anonyme.

Puis l'on trouvait une première niche décorative au-dessus de la tête du visiteur, dans le pan coupé terminal nord de la tourelle sud-est. Il s'agit d'une niche en arc brisé, encadrée de deux colonnettes à chapiteaux et base prismatique. La fonction de cette niche est assez difficile à restituer; en effet, le glacis de la tour pénètre jusqu'au mur de fond, empêchant toute statuette d'y prendre place. Je me demande si l'on ne doit pas imaginer plutôt une fonction d'abri pour lanterne accrochée au plafond de la niche (fig. 22).

En parfaite continuité, les architectes ménagèrent une niche à dais décorée de gâbles à trilobes et accolades exactement à la même hauteur, à l'angle est de la tourelle. Cette seconde niche est encore parfaitement visible, mais elle est maintenant intérieure à la minuscule courette; la courtine qui ferme vers le nord cette courette est manifestement postérieure, puisqu'il s'y encastre de façon malheureuse.

Enfin, le dernier élément de décor était la niche ménagée au-dessus de la porte du **niveau 0**, coiffée d'un arc brisé à archivolte fortement moulurée.

La courtine sud-est.

Si l'on a localisé avec certitude l'accès primitif principal de la tour, il reste à s'interroger sur la façon dont autrefois elle était reliée à la courtine urbaine: en effet, la porte se situait exactement dans l'axe de la courtine, mais au niveau du sol, empêchant ainsi la courtine de s'y raccorder en pleine largeur.

Si l'on examine les parements des murs se raccordant aujourd'hui à la tour, en faisant abstraction des restaurations, il semble bien que, dès les premiers temps, une clôture complète était prévue se refermant sur la tour. Le parement sud de la courtine conservée, au moins dans ses parties basses, s'intègre bien au glacis, et l'on peut penser qu'il en fut contemporain. Les parties hautes ont été construites lors de la restauration de la fin du siècle dernier; les relevés de Masse prouvent, en effet, que le mur à cordon ne se prolongeait pas jusqu'à la tour, afin de laisser une solution de continuité.

Le parement nord de la courtine est beaucoup moins homogène que le parement sud. On y distingue au moins trois maçonneries différentes. De l'extrémité sud-est jusqu'au milieu de la courtine, l'appareil est simple-

ment assisé, en moellons équarris; on remarque, au niveau qui devait être celui du chemin de ronde primitif, des fentes d'archères-canonnières. Au-dessus, la courtine a été rehaussée dans un appareil caché par un crépi rose.

La seconde partie est celle qui correspond, intérieurement, à l'escalier maçonné et voûté descendant autrefois du chemin de ronde à la porte du **niveau 0**. Les assises y sont plus régulières et en appareil moyen. Cette partie s'arrête à la courette d'entrée à la tour. Les photographies antérieures à la restauration conservées aux Archives de Monuments historiques prouvent que l'état actuel est assez nettement « restitué »; on note, en effet, que le bel appareil s'arrêtait autrefois au niveau du seuil de la porte de l'escalier. Les piédroits de cette porte conduisant à l'escalier paraissaient s'imposer sur une maçonnerie quelconque, recouverte d'un crépi, comme si l'on avait en fait repris un mur ancien en le surélevant.

Enfin, la troisième partie est le simple masque raccordant la courtine à la tour au nord, et qui vient s'encasturer dans la niche déjà évoquée.

Il est particulièrement difficile, après les restaurations successives qui ont transformé cette courtine, et tout particulièrement celle de 1695-1697, de reconnaître ce qu'il peut y avoir d'originel dans cet ensemble, dont le caractère hétérogène tranche sur le bel appareil du parement sud.

J'aurai pour ma part tendance à penser que la courtine n'existait primitivement dans son épaisseur actuelle que jusqu'à l'escalier, qui devait être primitivement ouvert vers l'intérieur de la place. L'accès à la base de la tour était donc entièrement dégagé côté ville, et protégé par une courtine « masque », peu épaisse, côté sud. Postérieurement, l'escalier fut intégré dans un bâtiment, et donc fermé vers l'intérieur de la ville. Puis, postérieurement encore, la courtine fut encore prolongée, côté ville, jusqu'à la tour Saint-Nicolas, délimitant ainsi la courette d'entrée.

Il semble donc que les reprises successives ont considérablement modifié l'appréhension que l'on pouvait avoir primitivement de cette tour et de son entrée. Les arrivants devaient visualiser d'un seul coup tout le dispositif décoratif jalonnant l'entrée, et conduisant l'œil à la porte principale située à la base de la tour. Très probablement, dans ce dispositif, n'existait pas encore l'accès direct au **niveau 1**, qui ne pouvait se concevoir dans l'hypothèse envisagée ici.

Vers une datation de la tour Saint-Nicolas.

La tour Saint-Nicolas a fait jusqu'à présent l'objet de datations assez variées, liées à l'interprétation contradictoire des récits apocryphes des érudits rochelais. On n'aura pas la fatuité de prétendre ici apporter une nouvelle interprétation de ceux-ci. D'autres ont tenté de se baser sur la présence de tel ou tel blason, imaginé ou reconstitué. La tour Saint-Nicolas permet de reconnaître, en tout et pour tout, deux blasons; l'un à la clef de l'arc donnant accès, depuis la salle du **niveau 2**, à la niche **k**; l'autre intégré dans le mur sommital de la rampe **h** conduisant du **niveau 2** au **niveau 3**. L'un représente, comme on l'a dit plus haut, trois lions, l'autre un lion léopardé à la bordure chargée de besans. Il reste les lectures anciennes du blason situé dans l'une des niches externes, aujourd'hui totalement illisible, où certains ont vu « des armoiries losangées de gueules et d'argent ».

Ceci étant cité, notre science n'en a guère progressé. Il est, en effet, difficile de reconnaître les armoiries des maires de La Rochelle, puisque, selon toute vraisemblance, ces armoiries étaient celles des maires. Au demeurant, une délibération du corps de ville, en date de 1399, est assez instructive : les échevins décident, en effet, que les maîtres des œuvres de la ville devront désormais jurer de ne point faire figurer d'armes, qu'elles soient celles de maires ou d'échevins, sans en avoir reçu l'ordre par délibération de la ville (35). Ceci tend à montrer que maires et échevins n'hésitaient pas, dès leur élection, à faire figurer leurs armes sur les monuments en cours de construction... En faisant abstraction de la difficulté inhérente à la représentation héraldique médiévale, à ce jour non résolue dans le cas de l'édilité rochelaise, la présence de blasons différents suffit tout au plus à prouver que le chantier de la tour s'étendit sur plusieurs mairies différentes...

Laissons donc, faute de pouvoir interpréter ce matériau, la question des blasons, et revenons-en à l'architecture. Or, on l'aura peut-être constaté au fil de l'analyse, il est peu de monuments aussi significatifs au plan de la datation stylistique. A commencer par le jalonnement du parcours d'entrée par des niches au décor typique de la fin du XIV^e ou du début du XV^e siècle, répondant à une démarche classique de cette époque; l'on poursuivra en évoquant le profil des ogives à listel et cavet visibles dans la tour, presque systématique à la fin du XIV^e siècle.

Chercherait-on d'autres preuves externes, qu'on les trouverait dans le couronnement à mâchicoulis; bien que la date d'apparition des mâchicoulis sur consoles soit encore bien incertaine, certains indices tendent à faire penser que cette date ne fut pas antérieure au dernier quart du XIV^e siècle; plus encore, l'existence de linteaux à trilobes est un signe manifeste de la fortification à partir des années 1360 (36).

Mais la preuve la plus évidente de cette datation dans le dernier quart du XIV^e siècle est sans aucun doute le plan d'ensemble lui-même, avec le programme défensif qui en est sous-jacent. A l'examen de la tour Saint-Nicolas, une image s'impose, avec une force incroyable: il s'agit de la Tour de Vincennes, bâtie à partir de 1361 par le futur Charles V.

Vincennes, La Rochelle et les autres: les similitudes.

S'il est un point commun entre la Tour de Vincennes et la tour Saint-Nicolas de La Rochelle, c'est bien l'aspect extérieur, cette cohérence d'ensemble reconnaissable d'emblée. Dans un cas comme dans l'autre, on a affaire à des tours flanquées de tourelles circulaires; peu importe que la tour Saint-Nicolas ait d'autres attributs, qui ne sont finalement que des incidentes par rapport au programme de base. Un corps flanqué de tourelles, un chemin de ronde à mâchicoulis encadrant une élévation subsidiaire de la tour, autant de détails qui prouvent la similitude des programmes.

Mais la comparaison ne se limite pas à ces quelques concepts; voyons ainsi les archères ménagées dans l'épaisseur même du glacis inférieur, principe nouveau affirmé par Vincennes au mépris des théories anciennes qui imposaient des talus pleins à la base. Voyons aussi ces couloirs muraux couverts de dalles amorties par des coussinets légèrement moulurés; ce type de couverture existe, à vrai-dire, dès le XIII^e siècle (on le trouve à Najac ou à Aigues-Mortes), mais il s'impose à la fin du siècle, que l'on songe à Septmonts, et, bien sûr, à Vincennes.

Au-delà encore de ces considérations très techniques, la structuration des niveaux, et plus encore le programme du niveau résidentiel, constituent une preuve manifeste de la proximité entre la tour Saint-Nicolas et celle de Vincennes. On a déjà évoqué plus haut cette similitude des programmes résidentiels; on y insistera encore, en évoquant le thème de la chapelle au-dessus de la porte, présent tout à la fois à Vincennes, à la Bastille (où elle était à vrai-dire à côté de la porte), et à La Rochelle (37).

Mais on trouve également des programmes similaires dans d'autres tours orientées par les mêmes desseins à l'époque. Que l'on songe à la tour de Dinan, élevée par Jean IV de Bretagne dans le dernier quart du XIV^e siècle, ou à celle d'Elven, bâtie à la même époque, et à tant d'autres de cette même famille; on trouve dans ces édifices le même programme de base, ménageant au niveau noble les fonctions de salle, de chambre, de cabinet, de chapelle enfin (38). On a affaire à la tour Saint-Nicolas de La Rochelle, de la façon la plus incontestable, à un programme de la fin du XIV^e ou du début du XV^e siècle.

Résidence à l'égal de celle d'un prince; défense aussi.

Il n'en reste pas moins qu'à la différence de ses modèles princiers, la tour Saint-Nicolas intégra une part défensive active non négligeable. Il est tout à fait intéressant de constater que l'essentiel de ces fonctions défensives fut reporté en dehors des espaces résidentiels, à l'intérieur de galeries d'une complexité peu commune.

Il n'est guère d'exemples similaires d'une telle séparation entre fonctions; et pourtant, l'architecture déployée à la fin du XIV^e siècle offre des témoins manifestant une recherche du même ordre. Songeons ainsi au donjon de Septmonts, dans l'Aisne, où l'architecte s'ingénia à ménager, autour des espaces purement résidentiels, des couloirs et des circulations isolant la fonction purement défensive de la fonction résidentielle (39).

La tour Saint-Nicolas présente, par rapport à de tels témoins, le cas particulier curieux d'un donjon conçu comme un donjon princier à l'usage des dignitaires du corps de ville, mais obligé de s'adapter à des contraintes défensives bien plus fortes. La surveillance de la passe était un impératif premier, ce qui conduisit les architectes à imaginer ce système extraordinaire, au sens propre du mot, de galeries superposées permettant d'accumuler les tirs sur la passe.

La tour-pont, tour-porte.

La tour d'entrée de port n'est pas rare dans la fortification médiévale, et elle est souvent associée à la chaîne barrant l'entrée du port; on songera ainsi, parmi d'autres, à la tour Saint-Jean de Marseille, au Risban de Calais

construit dans la seconde moitié du XIV^e siècle, à la tour de Naillac à Rhodes, bâtie peu avant 1421 (40).

Mais toute comparaison paraît vaine dès lors que l'on souligne la fonction primaire que devait jouer la tour Saint-Nicolas : culée d'un pont formidable au-dessus de la passe, tour flanquant la porte urbaine du port de La Rochelle... Cette fonction-là ne se retrouve nulle part ailleurs ; il s'agit d'une sorte de pari, perdu par les architectes et leurs commanditaires, mais qui influa largement sur le parti des communications internes, voire même sur le parti général de la tour. Il est vrai que, par rapport à tant d'autres sites de ports, La Rochelle bénéficiait d'une situation incomparable à une embouchure particulièrement resserrée, propre à établir une chaîne entre deux tours.

Si l'ouverture de l'arche prévue, d'un peu plus de 20 mètres, n'était pas en soi extraordinaire en regard des réalisations médiévales dans le domaine des ponts, le défi lancé par maîtres d'ouvrage et architectes était quasi insensé, en raison de l'élévation de l'arche et de sa situation (41). Il suffit de jeter un coup d'œil sur les restitutions de Juste Lisch, menées à partir d'un levé scrupuleux du site, pour juger de l'extraordinaire ensemble qu'aurait représenté cette *porte du port* si elle avait été menée à bien.

On ne peut regretter qu'une chose : que ce suprême défi, bien dans l'esprit de la fin du XIV^e siècle, cette fuite en avant, ait avorté. Selon toute probabilité, la « petite tour de la Chaîne » qui faisait pendant à la tour Saint-Nicolas ne s'éleva jamais au niveau suffisant pour recevoir l'arche. La tour Saint-Nicolas y aurait sans doute gagné en notoriété ; mais, plus encore, elle aurait accompli l'ensemble des fonctions auxquelles la destinaient certains maîtres qui décidèrent de sa construction.

La double révolution : idée géniale ou hasard ?

Quelles que soient ces similitudes évidentes avec l'architecture de la fin du XIV^e siècle, la tour Saint-Nicolas frappe par le caractère tout à fait original de son système de communications interne.

On y rencontre en effet trois concepts : celui de la double révolution mise en œuvre à l'aide de rampes droites ménagées dans l'épaisseur du mur ; celui de la double révolution de vis intégrées l'une à l'autre ; enfin, celui de la connexion de ces deux double révolutions de nature différente.

Je crois que l'on peut affirmer que dans aucun monument médiéval conservé la sophistication ne pénètre à un tel point dans la conception des communications, qu'à la tour Saint-Nicolas. Le premier concept, celui de deux rampes vrillant l'épaisseur des murs de façon symétrique, n'a jamais eu cours ailleurs qu'ici, au moins à notre connaissance. Le second, celui d'une double révolution grâce à deux vis imbriquées, est d'une extrême rareté au Moyen Âge, dans les monuments conservés tout au moins.

Malheureusement, la typologie des escaliers dans l'architecture médiévale, qu'elle soit religieuse, civile ou militaire, n'a jusqu'à présent guère éveillé l'intérêt des historiens de l'architecture. Viollet-le-Duc, dans son *Dictionnaire*, y a consacré quelques pages. Mais, à propos de la double révolution, tout en affirmant péremptoirement que « souvent (...) ces grandes vis de palais étaient à double révolution », le célèbre architecte ne cite comme preuve que l'escalier qui fut aménagé au Collège des Bernardins de Paris (42). Or il est de fait qu'en dehors de cet escalier qui nous est connu grâce à l'irremplaçable érudit parisien que fut Sauval, il est peu d'autres escaliers à double révolution médiévaux identifiés (43). D'où Viollet-le-Duc tirait-il sa superbe certitude quant à la fréquence des double révolutions, l'on ne sait. Quoi qu'il en soit, il n'hésita pas à en restituer un à la grande vis du château de Pierrefonds, sans preuve aucune au plan archéologique.

Au demeurant, l'escalier à double révolution qui exista au Collège des Bernardins de Paris n'eut pas grand chose à voir avec le système complexe de communication de La Rochelle. Bâti peu après la mort du pape Benoît XII en 1342, il avait pour but de relier l'église conventuelle, la sacristie, le réfectoire et le dortoir (44). Il s'agissait donc d'un escalier que l'on peut considérer comme hors-œuvre, d'une ampleur bien moindre que celle de la double révolution de La Rochelle. Viollet-le-Duc en donne d'ailleurs une restitution dans son *Dictionnaire*.

Il est un autre exemple, plus proche de la configuration rochelaise, celui de la vis à double révolution présente au château de Saumur, accolée à la tour ouest qu'elle dessert. Une des révolutions, partant du premier étage, conduit aux étages de la tour, alors que l'autre dessert la guette. Cette vis a été construite sous Louis I^{er} d'Anjou, sans doute entre 1356 et 1367 (45).

La rareté de l'usage de la double révolution s'explique assez facilement compte tenu de la pente qu'elle imposait à la montée, deux fois plus forte qu'une simple révolution. En effet, il faut, dans une vis à double révo-

lution, gravir en un tour deux fois plus de marches que dans une simple révolution, puisqu'il faut dégager en hauteur la place de l'autre hélice. Dès lors que l'on ne peut prévoir un grand rayon pour la vis, les marches s'en trouvent donc nécessairement soit plus hautes, soit moins larges que dans une vis normale.

Un rapide calcul, sommaire, suffit pour le comprendre : dans une vis normale, pour dégager une hauteur libre de 2 mètres, il faut monter environ de 11 marches de 20 centimètres de haut par tour complet. Si l'escalier a un rayon de 1 mètre, ce qui est fréquent en architecture militaire, les marches auront en circonférence 57 centimètres, ce qui permet un usage assez confortable puisqu'au milieu de la marche on aura les 28 centimètres nécessaires pour poser le pied. Dans une double révolution, en conservant la même hauteur de marche, la largeur en circonférence sera seulement de 28 centimètres, rendant ainsi l'usage de l'escalier très inconfortable. Si l'escalier de Chambord, qui est sans doute le plus bel exemple de double révolution, paraît aussi aisé à la montée, c'est en raison de son rayon de plus de 4 mètres.

Il semble, en fait, que ce soit justement à la Renaissance que les architectes se soient intéressés de près aux possibilités offertes, au plan architectural, par les révolutions multiples imbriquées. Léonard de Vinci a laissé un dessin fameux d'une vis double prévue pour isoler les communications dans une forteresse (« Lumaca dopia a »); poursuivant sa réflexion, il dessina aussi un escalier à quatre vis imbriquées, contenant par surcroît une cinquième vis dans le noyau (46). Pour autant, ces réflexions théoriques n'eurent qu'assez peu de retombées effectives, si l'on excepte Chambord (47).

La réflexion théorique des architectes de la Renaissance qui conduisit à l'exécution de Chambord peut s'assimiler à une forme de surenchère reposant sur la partition de chaque niveau du bâtiment en secteurs indépendants desservis par des vis indépendantes : ce concept, intéressant intellectuellement, était évidemment peu rationnel, puisque si l'on s'était trompé de vis au départ, il fallait soit monter au sommet, soit redescendre, pour récupérer la bonne vis... Ce qui explique qu'à Chambord, la vis à double révolution donne, à chaque niveau, sur des espaces ouverts l'entourant, permettant ainsi de changer de vis à chaque niveau.

Si l'on revient à La Rochelle, la plupart des auteurs ont donné au système de communications à *double révolution* une finalité militaire ou défensive, en prétendant que les architectes avaient ainsi tenté de déjouer toutes les manœuvres adverses d'un ennemi tentant de s'emparer de la tour. Cette affirmation doit être à mon sens assez nettement tempérée : elle serait vraie si les révolutions étaient « étanches », par exemple si elles desservaient des niveaux différents sans communication entre eux. Mais au contraire, les deux révolutions de la tour Saint-Nicolas sont extrêmement perméables, par de multiples passages de l'une à l'autre, ne serait-ce que par les salles qu'elles desservent toutes deux.

Prenons ainsi la question du couplage de la double révolution par rampes droites avec la double révolution par vis. Rien n'aurait été plus simple que de prévoir un seul système, avec vis à double révolution montant depuis le **niveau 0** : ceci aurait exigé seulement une petite rampe droite pour rejoindre la seconde révolution depuis le sol de la salle, la première étant directement accessible depuis celui-ci. C'eût été plus simple et certainement plus aisé à défendre. L'une des deux révolutions aurait desservi le **niveau 1**, l'autre le **niveau 2**, ceux-ci contrôlant eux-mêmes les salles annexes et galeries diverses.

Je pense au contraire, comme il a été indiqué plus haut, que ce système à double révolution élaboré et sophistiqué visait à séparer très nettement les fonctions de circulation, en les rendant par surcroît indépendantes de la vie intérieure dans les salles. De cette manière, contrairement à la plupart des édifices contemporains, la vie dans une salle n'était en aucune façon perturbée par les fonctions utilitaires ou défensives. Ceci est particulièrement important au **niveau 2**, le niveau noble, accessible par la révolution la plus directe, et soigneusement protégé de l'autre révolution.

Comment ne pas replacer, une fois de plus, cette conception dans le courant de pensée architecturale qui, dans le dernier quart du XIV^e siècle, se focalise sur l'escalier et les systèmes de communication ? La distinction des fonctions apparaît pour l'une des premières fois à la Tour de Vincennes, avec la petite vis utilitaire qui dessert tous les niveaux, et la grande vis d'honneur qui dessert seulement les niveaux nobles, ce concept résultant d'ailleurs d'une reprise en cours de chantier, la grande vis n'étant pas initialement prévue (48). Un autre exemple, assez similaire, est celui du donjon de Largoët en Elven, doté lui aussi d'une grande et d'une petite vis ; on citera également le donjon de Oudon certainement inspiré de cette famille (49). En bien plus sophistiqué, le programme de la tour Saint-Nicolas répond exactement à la même ambition.

Remarquons d'ailleurs que les deux autres vis à double révolution recensées pour le Moyen Âge visent aussi, dans une certaine mesure, à séparer les fonctions, que ce soit aux Bernardins ou à Saumur. Il ne s'agit donc à La Rochelle nullement d'un hasard, mais d'une volonté délibérée de l'architecte, qui a réussi un tour de force, malheureusement aujourd'hui incompréhensible pour le visiteur qui se perd dans les couloirs sans pouvoir comprendre la philosophie du système : songeons que seule une des deux vis de la double révolution est ouverte à la visite, l'autre étant fermée et invisible...

Les opportunités historiques.

Le programme développé à La Rochelle pour la tour Saint-Nicolas, la façon dont les architectes mirent en œuvre ce programme, paraissent assez extraordinaires pour que l'on puisse examiner l'histoire, pourtant peu prolixe, en vue de tenter une datation.

La tour Saint-Nicolas est, pour autant que l'analyse faite ci-dessus s'avère juste, une œuvre du dernier tiers du XIV^e siècle. Ses similitudes avec la Tour de Vincennes sont importantes, voire même déterminantes, non sans différenciations au niveau du programme d'ensemble.

Or il paraît tout à fait intéressant de constater la densité des événements qui marquèrent ce port stratégique de la côte ouest en ce dernier tiers du XIV^e siècle. Les Rochelais furent, de tout temps, sensibles essentiellement à l'essor de leur commerce ; en 1360, après le traité de Brétigny, ils passaient sous la souveraineté anglaise malgré eux. Douze ans plus tard, Édouard III d'Angleterre tentait une opération contre le port, méfiant qu'il était de la fidélité de la population, effectivement acquise à la cause française. Charles V s'y opposa grâce à sa flotte alliée à celle du roi de Castille ; Du Guesclin intervint dans la bataille, et le 8 septembre 1372, les portes de La Rochelle s'ouvraient à Charles V, les Rochelais ayant par eux-mêmes expulsé les Anglais.

Dès lors, La Rochelle fut un port royal français, et participa à toutes les opérations de reconquête menées par la Couronne ou par ses princes. Il semble que cette date de 1372 constitue un cap pour la ville ; à partir de ce moment, le port devenait un fleuron français, prêt à tout, et il le montra, pour maintenir la souveraineté française. Les bourgeois de La Rochelle obtinrent du roi la reconnaissance de leur fidélité : les historiens ont insisté à de nombreuses reprises sur les privilèges alors accordés par le souverain, le moindre n'étant certainement pas, au plan psychologique, l'anoblissement héréditaire des échevins et du maire de par leur fonction. En outre, le roi accordait d'importantes exemptions d'impôts, et reconnaissait surtout l'autonomie de la ville en matière de fortification.

Je pense que cette période a été la plus propice à l'érection de la tour Saint-Nicolas. En effet, la ville venait de se faire reconnaître de véritables lettres de noblesse par le roi, concrétisées par la noblesse réelle conférée à l'échevinage. Plus encore, la ville avait commencé le démantèlement du château royal dès qu'elle s'en fût rendue maîtresse avant l'entrée de l'armée française en 1372 ; les lettres du roi, remettant le 22 janvier 1373 (n. st.) « toute offense et peine civile et criminelle que pouvoient avoir encouru les habitans de La Rochelle en la desmolition du chastel de ladite ville », consacraient ce démantèlement qui était un acte symbolique d'une très grande portée (50).

Mais le symbole était plus fort encore, puisque vraisemblablement les pierres du château royal servirent, justement, à construire la nouvelle tour, donjon urbain affirmant la noblesse de la ville, et sa souveraineté sur son domaine. A ce stade, et compte tenu des ressemblances qui existent entre la tour Saint-Nicolas et les donjons princiers, voire royaux, on peut se demander quelques instants si le coup n'est pas trop gros : la tour Saint-Nicolas n'aurait-elle pas été construite par, et pour le roi, en remplacement du château royal détruit ? La réponse est certainement négative, quoique tentante pour qui voudrait ménager l'orgueil du roi de l'époque. Les privilèges accordés en 1372 sont clairs, les lettres de 1373 le sont tout autant sur l'autonomie accordée aux Rochelais en matière de fortification ; par ailleurs, les lettres de janvier 1373 établissent clairement que « doresnavant n'y aura chastel ne yssue hors d'icelle » (51).

Ainsi s'agit-il incontestablement d'un donjon urbain, bâti à l'image d'un donjon princier, si ce n'est royal. A nul autre moment mieux qu'à celui-là la ville n'aurait pu construire cette tour qui est une véritable provocation, écrite avec le langage de l'architecture, lancée aux deux rois, d'Angleterre et de France, et un avertissement à ce dernier. Ne s'était-il pas engagé, dans les privilèges qu'il avait dû accorder à sa bonne ville, à ne jamais à l'avenir consentir à ce que La Rochelle passe sous une autre souveraineté ?

Ainsi vit le jour, à partir de 1372, un donjon urbain qui est, peu ou prou, un donjon royal. Colossal orgueil que celui des maires et échevins qui prirent la décision de le faire bâtir...

Quel architecte?

A examiner la tour Saint-Nicolas, on est tenté de rechercher pour la conception du programme originel l'un des meilleurs techniciens de l'époque. Le doute restera toujours sur son nom, en raison de la disparition des archives urbaines. Après tout, l'on n'en sait pas plus sur l'architecte de la Tour de Vincennes, voire sur l'architecte de la Bastille; l'absence de nom pour La Rochelle n'est donc pas infamante.

Il n'en reste pas moins que l'architecte capable d'imaginer et de concevoir la double révolution de la tour Saint-Nicolas ne fut sans doute pas le dernier du royaume. Mieux encore, il fut sans doute parmi les premiers; car ce qui frappe, une fois encore, à la tour Saint-Nicolas, est la rencontre d'une architecture visiblement proche de l'architecture royale, et d'un génie conceptuel tout à fait extraordinaire, certainement hors de portée du premier architecte venu.

Il semble donc que les édiles de La Rochelle firent appel, après 1372, à l'un des meilleurs architectes de l'équipe que le roi s'était adjointe, pour réaliser une tour qui soit à la fois donjon seigneurial, *porte de port*, pont au-dessus de la passe; et affirmation, avant tout, de la puissance de La Rochelle.

(1) La seule étude d'archéologie monumentale est celle de J.-B.-E. Jourdan, *La Rochelle historique et monumentale*, La Rochelle, 1884, p. 110 et suiv.; cet auteur est le seul qui ait donné une description des tours, et qui s'est livré à une confrontation scientifique avec les textes pour tenter sa datation.

(2) Mémoire de maîtrise d'archéologie soutenu à l'Université de Strasbourg en 1987 par Daniel Chevraux («Les tours de la Chaîne et Saint-Nicolas. La porte du port de La Rochelle»). L'auteur s'est livré dans le mémoire à un travail scrupuleux d'analyse, qu'il eût sans doute enrichi ultérieurement par un recadrage en fonction des évolutions de l'architecture au Moyen Âge. Son travail est donc resté malheureusement incomplet en regard de la datation de l'ouvrage, et de son intelligence en fonction du contexte architectural.

(3) Les archives municipales de La Rochelle antérieures au fameux siège mené par Richelieu et Louis XIII ont subi des avanies qui, après les avoir vu livrées en 1628 aux soudards qui s'emparèrent de la tour de Moureilles où elles étaient entreposées, les exposèrent à l'incendie de la Chambre des Comptes à Paris au XVIII^e siècle après qu'elles y aient été transférées. On consultera de ce point de vue M. de Richemond, *Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790*, série E supplément, *Ville de La Rochelle*, Paris, 1892, Introduction. Il ne reste donc, pour tenter de retracer l'histoire des monuments rochelais, que toute une série de manuscrits dressés depuis le XV^e siècle par les érudits rochelais. Le plus connu est celui d'Amos Barbot, qui fut bailli du Grand Fief d'Aunis, publié par D. d'Aussy sous le titre d'*Histoire de La Rochelle*, dans *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, Paris-Saintes, 1886-1890. Mais les historiens de La Rochelle doivent se livrer, bon gré mal gré, à l'analyse contradictoire de manuscrits rédigés depuis le XVI^e siècle, tous apocryphes, se reprenant les autres à un point tel que l'on a peine à distinguer le plagiat de la tradition, et à reconnaître enfin la réalité historique. Ainsi sont les manuscrits d'Arcère, Baudouin (nom du propriétaire donné à un manuscrit qui n'était pas de lui), Bruneau, Conain, Delayant, Jaillot, Jourdan, Musset, que l'on peut à plaisir disséquer, comparer, sans malheureusement parvenir à distinguer le fait historique de la broderie. Voir P. Arcère, *Histoire de la ville de La Rochelle et du Pays d'Aunis*, 1756-1757, 2 vol.; C. Delayant, *Catalogue de la Bibliothèque de La Rochelle*, La Rochelle, 1878; l'*Histoire de La Rochelle* publiée sous la direction de M. Delafosse, Toulouse, 1985.

(4) Qu'il me soit permis de remercier ici tout particulièrement Nicolas Faucherre, qui m'a aidé par ses conseils et ses indications précieuses à affiner la matière et les conclusions de cet article. J'adresse également tous mes remerciements à M^{lle} Lacrocq, conservateur de la Bibliothèque de la Direction du Génie, qui m'a ouvert avec beaucoup de gentillesse ses rayons.

(5) Les tours d'entrée du port de La Rochelle ont l'inappréciable avantage d'avoir fait l'objet de relevés à partir de la fin du XVII^e siècle, de la main de l'ingénieur géographe Claude Masse, dessinateur de l'ingénieur du Génie Ferry qui travaillait alors à la refortification du site. Tous ces relevés sont copiés les uns des autres, et fournissent une vision évolutive des tours dans les dernières années du XVII^e et les premières années du XVIII^e siècle. Plusieurs documents graphiques permettent de restituer la structure ancienne de la tour Saint-Nicolas. Le plus ancien est daté de 1697, signé de Ferry (Archives du Génie, art. 8 : La Rochelle, section 1, carton 1, pièce 14); il montre les tours avant les restaurations de 1695. La Caisse nationale des Monuments historiques conserve un plan de 1709 non signé, mais provenant des Archives du Génie et certainement dû à Masse. Peu après, Claude Masse se livrait à un album de La Rochelle, daté de 1711 et conservé à la Bibliothèque du Génie, à Vincennes, sous la cote Folio 131 G. Les relevés des tours d'entrée du port y sont figurées telles qu'elles existaient après les restaurations de 1695; ils servent de base à tous les autres relevés qui sont joints aux mémoires de fortification de La Rochelle durant le XVIII^e siècle conservés dans le carton 1 de la section 1, article 8 des Archives du Génie. L'*Album* conservé à la Bibliothèque du Génie présente l'avantage de contenir plusieurs plans de La Rochelle antérieurs à 1685, repris par Masse dans des descriptions du siège de 1628. Par ailleurs, le manuscrit de la Bibliothèque du Génie comprend l'« Histoire abrégée de La Rochelle », sorte de compilation due à Masse à partir des archives qu'il avait pu consulter. Ce manuscrit a fait l'objet de diverses copies. La plus complète existe à la Bibliothèque municipale de La Rochelle, ms. 60 (Archives communales, AA 9).

(6) V. Moret, P. Deschamps, *Recueil de textes relatifs à la condition des architectes et à l'histoire de l'architecture*, t. II, Paris, 1929, p. 194-195. Voir aussi M.-N. Boyer, *Medieval French Bridges*, Cambridge, 1979, p. 58.

(7) Voir sur cet aspect l'étude magistrale de R. Favreau, *Les débuts de la ville de La Rochelle*, dans *Cahiers de Civilisation médiévale*, 30^e année, n° 1, janvier-mars 1987.

(8) La plupart des chroniques, compilations et analyses menées par les érudits Rochelais depuis le XVI^e siècle convergent sur un point : dès l'expulsion des Anglais en 1372, les Rochelais mirent en chantier un mur neuf et y employèrent les pierres du château comtal. Charles V dut confirmer, en juin 1373, cet usage de matériaux d'un édifice qui était de son domaine. Les analystes situent ce mur de la porte Saint-

Nicolas à la tour Saint-Nicolas (non encore nommée!). Voir à ce sujet A. Barbot, *op. cit.*, t. I, p. 207-214, qui cite les lettres successives de Charles V autorisant les Rochelais à utiliser les matériaux de l'ancien château « pour les employer au mur nouveau qui se faisait à Saint-Nicolas, tant à la porte dudit lieu qu'au pant de muraille qui est depuis ladite porte jusque à la grosse tour de Saint Nicolas ». Mais Barbot a extrapolé en citant la grosse tour de Saint-Nicolas, qui n'est nullement visée dans les lettres royales du 17 juin 1373; celles-ci se bornent à citer l'« édification et œuvre du mur neuf commencé en ladite ville » (J.-B.-E. Jourdan, *La Rochelle...*, *op. cit.*, p. 114). Confirmation de ce chantier est donné en 1376, lorsque les échevins prennent la décision de ne plus ouvrir aucun chantier tant que celui du mur neuf ne serait pas achevé (*Histoire de La Rochelle*, Toulouse, 1985, p. 46).

(9) Voir Bibliothèque du Génie, fol. 130 G, f° 100. On ne peut cependant qu'être assez prudent en ce qui concerne l'*Histoire abrégée* de Masse, dont est tirée cette référence. L'auteur a effectué une compilation, mais n'indique aucune de ses sources, qui sont donc incontrôlables...

(10) Le *Livre des statuts du Corps de ville*, cité par J.-B.-E. Jourdan, *op. cit.*, fait mention d'un règlement suivant lequel, en 1345, le maire Jean Sudre désigne le garde de la « tour neuve de la chaîne ».

(11) Le *Matricule des maires*, de Chenu, cité par J.-B.-E. Jourdan, fait état d'une mise en chantier de la tour de la Chaîne en 1353 sous la mairie de Jean de La Gravelle.

(12) Cité par J.-B.-E. Jourdan, *op. cit.* La source de cette allégation se retrouve dans A. Barbot, *op. cit.*, p. 159 : « En ycelle année fit ledit maire faire à neuf toute la muraille de ville regardant sur le havre et qui prend depuis la tour de la Chaisne jusques à la maison qui estoit à feu Guillaume du Poix... ».

(13) Contrat cité par A. Barbot, repris dans J.-B.-E. Jourdan, *op. cit.*

(14) Tous textes cités par J.-B.-E. Jourdan, *op. cit.*

(15) A. Barbot, *op. cit.*, t. I, p. 245.

(16) Curieusement, alors même que tous les relevés de Claude Masse intitulent la tour circulaire principale « Grosse tour de la Chaîne », Vauban l'intitule « tour Garrot » dans un mémoire de critiques relatif au projet de fortification élaboré par Ferry en 1685 (Archives du Génie, art. 8 : La Rochelle, section 1, carton 1, pièce n° 2). C'est ici une source de confusion supplémentaire, que je ne parviens guère à expliquer. En effet, bien avant Vauban et Ferry, il était admis que la tour « Garrot » ou tour du Garrot désignait la tour de la Lanterne, dont les archives fournissent la datation (1445-1468) : voir de ce point de vue Barbot, *op. cit.*, t. I, p. 311, 368, 427. Voir aussi la relation de la visite de François I^{er} en 1542, dans Barbot, ainsi que dans les *Éphémérides* de Jourdan, *op. cit.*, p. 509 : le roi se rend à la tour de la Chaîne, puis de là, marchant le long de la muraille, se rend à la tour du Garrot, puis enfin à la porte des Deux Moulins. Je n'ai pu retrouver le mémoire original de Ferry qui pourrait expliquer cette confusion de noms de tours qui n'est certes pas neutre, la tour du Garrot étant la seule qui soit sans le moindre doute datée par les textes. Quoi qu'il en soit, la confusion de Vauban ne supporte pas le moindre doute, les identifications de la tour du Garrot avec la tour de Lanterne étant bien antérieures à son temps d'activité.

(17) Archives du Génie, art. 8 : La Rochelle, section 1, carton n° 10.

(18) J.-B.-E. Jourdan, *Éphémérides de La Rochelle*, La Rochelle, 1864, p. 117. On se heurte ici, une fois de plus, au pouvoir d'interprétation des sources qu'eurent les érudits depuis le XVI^e siècle; selon toute probabilité, jamais les textes n'ont mentionné explicitement les deux tours...

(19) Voir J.-B.-E. Jourdan, *op. cit.*

(20) Archives du Génie, art. 8 : La Rochelle, section 1, carton 1, pièce n° 2.

(21) Texte cité par J.-B.-E. Jourdan, *op. cit.* Voir Cl. Masse, *Histoire abrégée...*, *op. cit.*, fol. 28.

(22) Archives du Génie, art. 8 : La Rochelle, section 1, carton 1, pièces n°s 1, 2, 6, 12, 14, 18.

(23) Archives des Monuments historiques, dossiers de restauration, n° 539.

(24) On consultera, à ce sujet, les dossiers des Monuments historiques conservés à la Caisse nationale des Monuments historiques. Les investigations menées dans les années 50-60 montrent que la tour fut fondée sur un pilotis de pieux longs de 4 mètres au plus, surmonté d'une semelle ou plancher de poutres disposées en équerre.

(25) Les photographies antérieures à la restauration prouvent que cette insertion d'un parement dans un autre est bien authentique. Les sondages de 1956 ont prouvé que la partie externe de la fondation, située sous le glacis, a tendance à flamber, entraînant la rupture des parties extérieures de celui-ci. Ceci renforce, à mon sens, l'idée d'une fondation en deux temps, la « couronne » n'ayant été mise en œuvre que postérieurement à la partie centrale.

(26) En ce qui concerne la Corderie de Rochefort et le pont de Saintes, voir F. Blondel, *Cours d'architecture enseigné dans l'Académie royale d'Architecture*, Paris, 1675-1683. Voir aussi J. Mesqui, *Le pont en France avant le temps des Ingénieurs*, Paris, 1986, p. 237-238.

(27) Archives du Génie, art. 8 : La Rochelle, section 1, carton n° 10.

(28) Sur Houdan, voir J. Harmand, *Houdan et l'évolution des donjons au XII^e siècle*, dans *Bulletin monumental*, 1969, p. 188-207; *Le donjon de Houdan. Études complémentaires*, dans *Bulletin monumental*, 1972, p. 191-212. Sur Lucheux, voir Ph. des Forts, *Le château de Lucheux*, dans *Bulletin monumental*, 1910, p. 36-68; R. Dubois, *Lucheux*, dans *Congrès archéologique de France*, 1936, p. 210-267.

(29) Il suffira, pour s'en convaincre, d'examiner les fortifications bien connues et bien datées d'Aigues-Mortes et de Carcassonne, qui fournissent un jalon dans les années 1280-1300; les fortifications du sud-ouest amplement décrites par J. Gardelles, *Les châteaux du Moyen Âge dans la France du sud-ouest*, Paris, 1972, qui montrent que cette tradition de la verticalité se prolongea dans toute la seconde moitié du XIV^e siècle. Jusqu'à la porte du fort Saint-André à Villeneuve-lez-Avignon, datée des années 1360, encore marquée par cette tradition (E. Bonnel, *Le fort Saint-André à Villeneuve-lez-Avignon*, dans *Congrès archéologique de France*, 1963, p. 202-205).

(30) A. Erlande-Brandenburg, *Aspects du mécénat de Charles V. La sculpture décorative*, dans *Bulletin monumental*, t. 130, 1972, p. 303-345.

(31) Bibliothèque du Génie, fol. 131 G, f° 28.

(32) Voir *supra*, note 5.

(33) Les travaux menés en 1695 par Ferry l'ont été après l'avortement du projet dressé par lui en 1685, critiqué la même année par Vauban, d'aménagement d'une citadelle basée sur les tours de la Chaîne et Saint-Nicolas. Un nouveau dessein fut introduit à partir de 1689 sous la conduite du maréchal de Lorges, conduisant à une refortification de la ville; l'idée d'une citadelle resta toujours en l'air, mais ne fut jamais mise en œuvre. Les Archives du Génie conservent, en particulier, un beau projet de Ferry, ainsi que divers plans de localisation de cette citadelle. Voir Archives du Génie, art. 8 : La Rochelle, section 1, carton 1, pièces n°s 1, 2, 6, 12, 14, 19. Mais, concernant la tour Saint-Nicolas, les grands desseins se limitèrent à une reprise des accès de la tour (« l'on a réparé l'entrée du Cornichon et la rampe par laquelle on monte à la tour, l'on y a fait un corps de garde »).

(34) Bibliothèque du Génie, fol. 131 G, f° 100.

- (35) Texte cité par J.-B.-E. Jourdan, *op. cit.*
- (36) J. Mesqui, *Châteaux et princes de la guerre de Cent ans, 1350-1450*, dans *Le château en France*, sous la direction de J.-P. Babelon, Paris, 1986, p. 117.
- (37) Sur les chapelles au-dessus de la porte, voir N. Faucherre, *Enjeu symbolique et défense passive du château; une figure emblématique : la chapelle sur la porte*, dans *L'église et le château, X^e-XVIII^e siècles*, 1988, p. 214-224 (*Les Cahiers de Commarque*).
- (38) L'architecture bretonne de la fin du XIV^e et du début du XV^e siècle est sans doute celle qui représente le mieux l'évolution des concepts en matière de programmes de tours maîtresses. Voir de ce point de vue A. Mussat, *Le château de Vitré et l'architecture des châteaux bretons du XIV^e au XVI^e siècle*, dans *Bulletin monumental*, 1975, p. 131-164.
- (39) J. Mesqui, *Ile-de-France gothique. Les demeures seigneuriales*, Paris, 1988, p. 294-309.
- (40) A. Gabriel, *La cité de Rhodes*, t. I, *Architecture militaire*, Paris, 1921, p. 72-73.
- (41) J. Mesqui, *Le pont en France avant le temps des Ingénieurs*, Paris, 1986, p. 176 et suiv.
- (42) E. Viollet-le-Duc, *Dictionnaire raisonné de l'architecture française*, t. V, p. 306.
- (43) Sauval, *Histoire et Antiquité de la ville de Paris*, livre IV, t. I, p. 435.
- (44) Ph. Dautrey, *L'église de l'ancien collège des Bernardins de Paris et son image*, dans *Mélanges Anselme Dimier*, t. III, vol. 6, p. 497-514.
- (45) H. Landais, *Le château de Saumur*, dans *Congrès archéologique de France*, 1964, p. 523-558.
- (46) Bibliothèque de l'Institut, ms. B, fol. 69 et 47.
- (47) Voir à ce sujet J. Guillaume, *Léonard de Vinci et l'architecture française. Le problème de Chambord*, dans *Revue de l'Art*, 1974, p. 71-82. J. Martin-Demézil, *Chambord*, dans *Congrès archéologique de France*, 1981, p. 9-31. L'église de Saint-Florentin-sur-Yonne, bâtie en 1540 selon C. Enlart, *Architecture civile*, t. I, p. 110, contient également une double révolution. Sur les réflexions en matière d'escaliers à la Renaissance, voir (à compléter).
- (48) F. de Fossa, *Le château historique de Vincennes*, Paris, 1907-1909. J. Mesqui, *Ile-de-France gothique, op. cit.*, p. 332-361.
- (49) Sur Largoët, voir R. Grand, *Château de Largoët-en-Elven*, dans *Congrès archéologique de France*, 1914, p. 226-291; G. Danet, *Le château-fort de Largoët*, Mémoire de maîtrise présenté en 1980 à l'université de Haute-Bretagne. Du même, *Le château-fort de Largoët-en-Elven*, dans *Arts de l'Ouest*, 1980, n^{os} 1-2, p. 143-156. Sur Oudon, voir R. Grand, *Le château d'Oudon*, dans *Bulletin monumental*, 1955, p. 81-103.
- (50) Archives municipales de La Rochelle, E supplément 1.
- (51) Voir note ci-dessus pour le texte des lettres de janvier 1373.